

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel à La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Colette LANGLADE en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 22 septembre 2026

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane BERNARD, Vincent L'HERMITTE, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Hervé BROUSSE, Anne THOMAS, Sylvie COHEN, Esther MARIS, Dominique VILLEVEYGOUX, Thibaut de SAINT-FLORENT, Andréa MEYER, Véronique LAMBERT, Emmanuel VIALE, Sylvie AUZEMERY, Anaïs ANDRIEUX, Françoise LEMOINE, Céline WATERLOT, Sophie DOMINGUES, Benoit MARTIAL, Diane de CASSON, Sylvain DELEU, Jean FAURE, Henri SEEGER, Marion GRUWÉ, Jean-Pierre RIGOUT, Philippe ROBERT, Éric LAFONTAINE, Christian ALLARY, Muriel GARAUD, Isabelle d'HERVÉ, Lucienne PAILLOT, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Jean-François PUYPELAT, Chouchane MONZON, Céline DUDOGNON, Brigitte RIVIERE, Céline LIQUET, Chantal CHABOT, Judith BOUWMEESTER, Pascal HAYS, Nathalie BAILLET, Marc PASSIÉ, Solange COTTA, Frédéric FAURIO, Margaux DUCHET, Marie-Thérèse SANSONNET, Anne REUTIN, Anne-Marie de MONTCALM, Louis BRUNET, Éric FAURE, Fabrice KINTING, Fabien HABRIAS, Bernard BAZINET, Bernard FAYE, Pascal MECHINEAU, Thierry JEAN, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU, Jean-Philippe FREMONT, Clothilde DUGARET

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Vincent FRANÇOIS, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Yannick MERLE, Patrick BERNARD, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Pierre HEBRARD, Justine DEGOS, Martine LAPELLEGERIE, Alexandre ROBY, Béatrice CONTAMINE, Christine LELAY, Éric COUSSY, Jean-Michel GELIN, Marylou DUVAL, Antoine GOUGEON, Nathalie SELIEZ, Jean-Yves DESVALOIS, Marie-Joëlle MARIAUD, Marius MANDIN, Evelyne TOUGOURIAN, Frédéric VANDEN-BIL, Fabienne AUDIBERT, Martine MOLLON, Lionel MANTOVAN, Anne-Cécile LEMOULLEC, Nathalie CRAMAREGEAS, Valérie PORTIER, Alice MARCHAUD, Jérôme POULAIN, Laurent ROUBINET, Claudine LATHIERE, Claire de VANDIERE, Coralise PAUGAM, Ghislaine BRACHET, Catherine HUA, Gabrielle LAVY, Jean-Pierre PATAUD, Gilles VERRIEZ, Marie MERLE-AUPY, Michel MARTINET, Joël FAYEMENDY, Michèle NOEL-REYROL, Catherine MULLER, Emmanuel STARCKY, Aurélie PEYRONNET, Léonie BILLY, François CRETE, Audrey BOUREAUD, Philippe LATOUILLE, Jacques BARRY, Jean-Christophe CARPE, Éric ROULAUD, Yannick CHAMINADE, Patrick MAZEAU, Pascal PRIVAT, Nadine BOULESTEIX, Bertrand VILLEVEYGOUX, Éric FORGENEUF, Francine BERNARD, Michelle CANTET-DESEMERY, Pierre MILLET-LACOMBE, Christelle THORE

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Colette LANGLADE

Collège départemental : François BOISSERIE à Emmanuel DEXET, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES à Lucien COINDEAU, Mélanie CELERIER à Solange COTTA

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Gaëtan MOULY à Emmanuel DEXET, Bernard JARRY à Henri SEEGER, Justine DEGOS à Hervé BROUSSE, Eric COUSSY à Céline WATERLOT, Anne-Cécile LEMOULLEC à Judith BOUWMEESTER, Claudine LATHIERE à Isabelle D'HERVE, Aurélie PEYRONNET à Brigitte RIVIERE, Eric ROULAUD à Anaïs ANDRIEUX, Patrick MAZEAU à Clothilde DUGARET, Nadine BOULESTEIX à Marie-Thérèse SANSONNET, Bertrand VILLEVEYGOUX à Pascal MECHINEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur D'une voix	Total voix Par collège	Total Des voix
Collège des Régions	8	2	4	15.3	61.2	160.4
Collège des Départements	4	1	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	61	72	1	72	
TOTAL	135	64	80	-	160.4	

Objet : Décision modificative n°2 - Budget principal 2026

Votants : 160.4
Pour : 160.4
Abstentions : 0
Contre : 0

La décision modificative proposée porte sur trois sujets :

- demandes de subventions exceptionnelles présentées par des associations du territoire du PNR PL
- projet Castalab – Atelier des Transitions à Pageas
- amortissements.

1/ Demandes de subventions exceptionnelles

Trois associations ont sollicité le soutien financier du Parc pour l'organisation de manifestations culturelles sur son territoire pour un montant global de 1 650 € : Ren'Conte à Ciel Ouvert, l'association organisatrice de la Félibrée 2026 et l'Union Occitana Camila Chabaneu (cf délibération 52_2026 Attribution de subventions aux associations organisatrices de manifestations de valorisation de la culture occitane – année 2026)

En nomenclature M57, les subventions de fonctionnement accordées aux associations de droit privé sont imputées au chapitre 65, à l'article 65748 « Autres personnes de droit privé ». Cet article n'étant pas suffisamment abondé au budget primitif 2026, il convient de procéder au mouvement de crédits suivant :

Chapitre	Fonction	Article	Libellé	Montant
011	020	617	Études et recherches	-1 650 €
65	311	65748	Autres personnes de droit privé	+1 650 €

2/ Projet Castalab – Atelier des Transitions à Pageas

Lors du bureau syndical du 23 mai 2024, il a été acté que le projet de l'Atelier des Transitions ne pouvait pas être mené à bien dans les conditions financières et techniques initialement envisagées.

Dans le cadre de la clôture de cette opération et des relations contractuelles avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, la SELI, mandataire du Parc, est susceptible de procéder à un appel de fonds auprès du Syndicat mixte. Afin de disposer des crédits nécessaires au règlement des sommes qui seraient effectivement dues après vérification et liquidation, il convient d'abonder l'article 238 à hauteur de 15 000 € selon les modalités suivantes :

Chapitre	Fonction	Article	Libellé	Montant
20	020	2051	Concessions et droits similaires	- 15 000 €
23	020	238	Avances versées sur commande d'immobilisations corporelles	+15 000 €

3/ Amortissements 2026

Il convient d'ajuster les crédits relatifs aux opérations d'amortissement et aux reprises de subventions d'investissement, certains articles n'ayant pas été suffisamment abondés lors de l'élaboration du budget primitif 2026.

Ces ajustements permettront notamment de procéder aux reprises de subventions d'investissement correspondantes et de disposer des crédits nécessaires aux dotations aux amortissements des biens acquis au cours de l'exercice, notamment lorsque ceux-ci sont amortis au *prorata temporis*.

Chapitre	Fonction	Article	Libellé	Montant
042	020	6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	700 €
042	633	777	Recettes et quote-part subv. invest. transférées au compte de résultat	550 €
042	020	777	Recettes et quote-part subv. invest. transférées au compte de résultat	150 €
040	020	13912	Sub. Invest. Actifs amort. – Régions	50 €
040	633	13912	Sub. Invest. Actifs amort. – Régions	550 €
040	020	13913	Sub. Invest. Actifs amort. – Département	100 €
040	020	2817838	Amort. autre matériel informatique (mise à dispo)	700 €

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°2 détaillée ci-dessus ;
- Autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette délibération.

Certifié exécutoire, publié le 07 OCT. 2026

La Présidente, Colette LANGLADE



Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel à La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Colette LANGLADE en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 22 septembre 2026

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane BERNARD, Vincent L'HERMITTE, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Hervé BROUSSE, Anne THOMAS, Sylvie COHEN, Esther MARIS, Dominique VILLEVEYGOUX, Thibaut de SAINT-FLORENT, Andréa MEYER, Véronique LAMBERT, Emmanuel VIALE, Sylvie AUZEMERY, Anaïs ANDRIEUX, Françoise LEMOINE, Céline WATERLOT, Sophie DOMINGUES, Benoit MARTIAL, Diane de CASSON, Sylvain DELEU, Jean FAURE, Henri SEEGER, Marion GRUWÉ, Jean-Pierre RIGOUT, Philippe ROBERT, Éric LAFONTAINE, Christian ALLARY, Muriel GARAUD, Isabelle d'HERVÉ, Lucienne PAILLOT, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Jean-François PUYPELAT, Chouchane MONZON, Céline DUDOGNON, Brigitte RIVIERE, Céline LIQUET, Chantal CHABOT, Judith BOUWMEESTER, Pascal HAYS, Nathalie BAILLET, Marc PASSIÉ, Solange COTTA, Frédéric FAURIO, Margaux DUCHET, Marie-Thérèse SANSONNET, Anne REUTIN, Anne-Marie de MONTCALM, Louis BRUNET, Éric FAURE, Fabrice KINTING, Fabien HABRIAS, Bernard BAZINET, Bernard FAYE, Pascal MECHINEAU, Thierry JEAN, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU, Jean-Philippe FREMONT, Clothilde DUGARET

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Vincent FRANÇOIS, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Yannick MERLE, Patrick BERNARD, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Pierre HEBRARD, Justine DEGOS, Martine LAPELLEGERIE, Alexandre ROBY, Béatrice CONTAMINE, Christine LELAY, Éric COUSSY, Jean-Michel GELIN, Marylou DUVAL, Antoine GOUGEON, Nathalie SELIEZ, Jean-Yves DESVALOIS, Marie-Joëlle MARIAUD, Marius MANDIN, Evelyne TOUGOURIAN, Frédéric VANDEN-BIL, Fabienne AUDIBERT, Martine MOLLON, Lionel MANTOVAN, Anne-Cécile LEMOULLEC, Nathalie CRAMAREGEAS, Valérie PORTIER, Alice MARCHAUD, Jérôme POULAIN, Laurent ROUBINET, Claudine LATHIERE, Claire de VANDIERE, Coralise PAUGAM, Ghislaine BRACHET, Catherine HUA, Gabrielle LAVY, Jean-Pierre PATAUD, Gilles VERRIEZ, Marie MERLE-AUPY, Michel MARTINET, Joël FAYEMENDY, Michèle NOEL-REYROL, Catherine MULLER, Emmanuel STARCKY, Aurélie PEYRONNET, Léonie BILLY, François CRETE, Audrey BOUREAUD, Philippe LATOUILLE, Jacques BARRY, Jean-Christophe CARPE, Éric ROULAUD, Yannick CHAMINADE, Patrick MAZEAU, Pascal PRIVAT, Nadine BOULESTEIX, Bertrand VILLEVEYGOUX, Éric FORGENEUF, Francine BERNARD, Michelle CANTET-DESEMERY, Pierre MILLET-LACOMBE, Christelle THORE

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Colette LANGLADE

Collège départemental : François BOISSERIE à Emmanuel DEXET, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES à Lucien COINDEAU, Mélanie CELERIER à Solange COTTA

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Gaëtan MOULY à Emmanuel DEXET, Bernard JARRY à Henri SEEGER, Justine DEGOS à Hervé BROUSSE, Eric COUSSY à Céline WATERLOT, Anne-Cécile LEMOULLEC à Judith BOUWMEESTER, Claudine LATHIERE à Isabelle D'HERVE, Aurélie PEYRONNET à Brigitte RIVIERE, Eric ROULAUD à Anaïs ANDRIEUX, Patrick MAZEAU à Clothilde DUGARET, Nadine BOULESTEIX à Marie-Thérèse SANSONNET, Bertrand VILLEVEYGOUX à Pascal MECHINEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur D'une voix	Total voix Par collège	Total Des voix
Collège des Régions	8	2	4	15.3	61.2	160.4
Collège des Départements	4	1	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	61	72	1	72	
TOTAL	135	64	80	-	160.4	

**Objet : Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6234
"Réceptions"**

Votants : 160.4
Pour : 160.4
Abstentions : 0
Contre : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article D.1617-19 relatif aux pièces justificatives des dépenses publiques locales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin ;

Le compte 6234 « Réceptions » retrace les dépenses engagées à l'occasion de réceptions organisées par le Syndicat mixte dans le cadre de son activité institutionnelle et de ses missions. Il se distingue du compte 6232 « Fêtes et cérémonies », réservé aux dépenses relatives aux fêtes et cérémonies nationales ou locales.

Pour le syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin, relèvent ainsi du compte 6234 les dépenses liées aux réceptions organisées à l'occasion notamment de manifestations institutionnelles, cérémonies officielles propres à l'activité du Parc, accueils de partenaires ou de délégations, inaugurations, rencontres ou événements organisés dans le cadre de ses missions, dès lors qu'elles ne relèvent pas d'une fête ou cérémonie nationale ou locale.

Afin de préciser le cadre d'imputation de ces dépenses et d'en sécuriser la prise en charge par le comptable public, il est proposé au Comité syndical de définir, par délibération, les principales catégories de dépenses susceptibles d'être imputées au compte 6234 « Réceptions », ainsi que le cadre dans lequel elles peuvent être engagées.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la prise en charge au compte 6234 « Réceptions » à compter de l'exercice 2026 les dépenses suivantes :
 - Les fleurs, bouquets, gravures et médailles offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs à la retraite ou lors de réceptions officielles et culturelles ;
 - D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux réceptions tels que, par exemple, diverses prestations et cocktails servis lors des commissions et des comités syndicaux ;
 - Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
 - Les manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
 - Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.
- Autorise la Présidente à prendre toute décision en lien avec cette délibération.

Certifié exécutoire, publié le

07 OCT. 2026

La Présidente, Colette LANGLADE



Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel à La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Colette LANGLADE en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 22 septembre 2026

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane BERNARD, Vincent L'HERMITTE, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Hervé BROUSSE, Anne THOMAS, Sylvie COHEN, Esther MARIS, Dominique VILLEVEYGOUX, Thibaut de SAINT-FLORENT, Andréa MEYER, Véronique LAMBERT, Emmanuel VIALE, Sylvie AUZEMERY, Anaïs ANDRIEUX, Françoise LEMOINE, Céline WATERLOT, Sophie DOMINGUES, Benoit MARTIAL, Diane de CASSON, Sylvain DELEU, Jean FAURE, Henri SEEGER, Marion GRUWÉ, Jean-Pierre RIGOUT, Philippe ROBERT, Éric LAFONTAINE, Christian ALLARY, Muriel GARAUD, Isabelle d'HERVÉ, Lucienne PAILLOT, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Jean-François PUYPELAT, Chouchane MONZON, Céline DUDOGNON, Brigitte RIVIERE, Céline LIQUET, Chantal CHABOT, Judith BOUWMEESTER, Pascal HAYS, Nathalie BAILLET, Marc PASSIÉ, Solange COTTA, Frédéric FAURIO, Margaux DUCHET, Marie-Thérèse SANSONNET, Anne REUTIN, Anne-Marie de MONTCALM, Louis BRUNET, Éric FAURE, Fabrice KINTING, Fabien HABRIAS, Bernard BAZINET, Bernard FAYE, Pascal MECHINEAU, Thierry JEAN, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU, Jean-Philippe FREMONT, Clothilde DUGARET

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Vincent FRANÇOIS, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Yannick MERLE, Patrick BERNARD, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Pierre HEBRARD, Justine DEGOS, Martine LAPELLEGERIE, Alexandre ROBY, Béatrice CONTAMINE, Christine LELAY, Éric COUSSY, Jean-Michel GELIN, Marylou DUVAL, Antoine GOUGEON, Nathalie SELIEZ, Jean-Yves DESVALOIS, Marie-Joëlle MARIAUD, Marius MANDIN, Evelyne TOUGOURIAN, Frédéric VANDEN-BIL, Fabienne AUDIBERT, Martine MOLLON, Lionel MANTOVAN, Anne-Cécile LEMOULLEC, Nathalie CRAMAREGEAS, Valérie PORTIER, Alice MARCHAUD, Jérôme POULAIN, Laurent ROUBINET, Claudine LATHIERE, Claire de VANDIERE, Coralise PAUGAM, Ghislaine BRACHET, Catherine HUA, Gabrielle LAVY, Jean-Pierre PATAUD, Gilles VERRIEZ, Marie MERLE-AUPY, Michel MARTINET, Joël FAYEMENDY, Michèle NOEL-REYROL, Catherine MULLER, Emmanuel STARCKY, Aurélie PEYRONNET, Léonie BILLY, François CRETE, Audrey BOUREAUD, Philippe LATOUILLE, Jacques BARRY, Jean-Christophe CARPE, Éric ROULAUD, Yannick CHAMINADE, Patrick MAZEAU, Pascal PRIVAT, Nadine BOULESTEIX, Bertrand VILLEVEYGOUX, Éric FORGENEUF, Francine BERNARD, Michelle CANTET-DESEMERY, Pierre MILLET-LACOMBE, Christelle THORE

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Colette LANGLADE

Collège départemental : François BOISSERIE à Emmanuel DEXET, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES à Lucien COINDEAU, Mélanie CELERIER à Solange COTTA

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Gaëtan MOULY à Emmanuel DEXET, Bernard JARRY à Henri SEEGER, Justine DEGOS à Hervé BROUSSE, Eric COUSSY à Céline WATERLOT, Anne-Cécile LEMOULLEC à Judith BOUWMEESTER, Claudine LATHIERE à Isabelle D'HERVE, Aurélie PEYRONNET à Brigitte RIVIERE, Eric ROULAUD à Anaïs ANDRIEUX, Patrick MAZEAU à Clothilde DUGARET, Nadine BOULESTEIX à Marie-Thérèse SANSONNET, Bertrand VILLEVEYGOUX à Pascal MECHINEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur D'une voix	Total voix Par collège	Total Des voix
Collège des Régions	8	2	4	15.3	61.2	160.4
Collège des Départements	4	1	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	61	72	1	72	
TOTAL	135	64	80	-	160.4	

Objet : Indemnités de fonction de la Présidente et des Vice-présidents du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

Votants : 160.4
Pour : 160.4
Abstentions : 0
Contre : 0

À la suite du renouvellement des instances du Syndicat mixte intervenu en 2026, le Comité syndical a fixé, par délibération du 25 juin 2026, les indemnités de fonction de la Présidente et des Vice-présidents du Syndicat mixte.

Cette délibération a été prise sur le fondement des dispositions spécifiques applicables aux syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des parcs naturels régionaux, prévues par les articles L.333-3 et D.333-15-1 du Code de l'environnement.

L'article L.333-3 prévoit en effet que les indemnités maximales susceptibles d'être votées pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-président d'un syndicat mixte d'aménagement et de gestion d'un parc naturel régional sont déterminées en fonction de la superficie du territoire classé.

Pour une superficie comprise entre 100 000 et 199 999 hectares, les plafonds prévus par l'article D.333-15-1 sont fixés à 31 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le Président et 15 % pour les Vice-présidents. Le Comité syndical avait retenu, par délibération du 25 juin 2026, des taux correspondant à la moitié de ces plafonds, soit 15,50 % pour la Présidente et 7,50 % pour les Vice-présidents.

Le classement du Parc naturel régional Périgord-Limousin étant arrivé à échéance, il convient, dans l'attente du renouvellement du classement, de sécuriser le fondement juridique du régime indemnitaire des membres de l'exécutif du Syndicat mixte en faisant application des dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux syndicats mixtes.

L'article L.5721-8 du Code général des collectivités territoriales rend applicables aux syndicats mixtes associant exclusivement des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des Départements et des Régions les dispositions des articles L.5211-12 à L.5211-14 relatives notamment aux indemnités de fonction.

En application de l'article R.5723-1 du CGCT, les indemnités maximales susceptibles d'être votées pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-président sont déterminées en fonction de la population recensée au sein du périmètre géographique total formé par les membres du syndicat mixte.

Cette population est appréciée sans comptabiliser à plusieurs reprises une même population. Le Syndicat mixte comptant parmi ses membres la Région Nouvelle-Aquitaine, les Départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne, ainsi que plusieurs EPCI à fiscalité propre et communes intégralement compris dans le périmètre régional, la population à prendre en compte correspond au périmètre de la Région Nouvelle-Aquitaine. Le Syndicat mixte relève ainsi de la strate démographique de plus de 200 000 habitants.

Cette population situe le Syndicat mixte dans la strate démographique de plus de 200 000 habitants.

Pour cette strate, l'article R.5723-1 du CGCT fixe les taux maximaux à :

- 18,71 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le Président (indice brut 1027 au 1^{er} janvier 2026) ;
- 9,35 % de ce même traitement pour les Vice-présidents.

Les taux précédemment retenus par le Comité syndical, soit 15,50 % pour la Présidente et 7,50 % pour les Vice-présidents, sont inférieurs à ces plafonds.

Il est ainsi proposé, tout en modifiant le fondement juridique du régime indemnitaire, de maintenir les taux actuellement appliqués, afin d'assurer la continuité du niveau d'indemnisation des élus concernés.

Sur la base de la valeur actuelle du traitement correspondant à l'indice brut terminal, soit 4 110,52 €, ces taux correspondent, à titre indicatif, aux montants suivants :

Fonction	Plafond CGCT strate de plus de 200 000 habitants	Taux proposé	Montant brut mensuel indicatif
Présidente	18,71 %	15,50 %	637,13 €
Vice-président(e)	9,35 %	7,50 %	308,29 €

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-12 à L.5211-14 ;
- le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5721-8 ;
- le Code général des collectivités territoriales, notamment son article R.5723-1 ;
- le Code général des collectivités territoriales, notamment son article R.2151-2 relatif à la population prise en compte pour l'application du présent code ;
- le Code de l'environnement, notamment son article L.333-3 ;
- les statuts en vigueur du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin ;
- la délibération du Comité syndical du 25 juin 2026 relative aux indemnités de fonction de la Présidente et des Vice-présidents ;
- les délibérations et décisions relatives à l'élection de la Présidente et des Vice-présidents du Syndicat mixte ;

Considérant

- que le classement du Parc naturel régional Périgord-Limousin est arrivé à échéance le 26 août 2026 et qu'il convient, dans l'attente du renouvellement du classement, de sécuriser le fondement juridique du régime indemnitaire de l'exécutif du Syndicat mixte ;
- Considérant que l'article L.5721-8 du Code général des collectivités territoriales rend applicables au Syndicat mixte les dispositions des articles L.5211-12 à L.5211-14 du même code ;
- Considérant que l'article R.5723-1 du Code général des collectivités territoriales détermine les indemnités maximales susceptibles d'être attribuées au Président et aux Vice-présidents en fonction de la population du Syndicat mixte ;

- Considérant que, afin de ne pas comptabiliser plusieurs fois une même population, la population prise en compte correspond au périmètre géographique total formé par les membres du Syndicat mixte et, en l'espèce, au périmètre de la Région Nouvelle-Aquitaine, membre du Syndicat mixte ;
- Considérant qu'au regard de cette population, le Syndicat mixte relève de la strate démographique de plus de 200 000 habitants ;
- Considérant que, pour cette strate, les taux maximaux prévus à l'article R.5723-1 du CGCT sont fixés à 18,71 % pour le Président et 9,35 % pour les Vice-présidents ;
- Considérant que les taux de 15,50 % pour la Présidente et 7,50 % pour les Vice-présidents sont inférieurs à ces plafonds ;
- Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du niveau d'indemnisation des membres de l'exécutif tout en substituant au régime précédemment fondé sur les dispositions spécifiques du Code de l'environnement le régime résultant du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant que le versement des indemnités est subordonné à l'exercice effectif des fonctions correspondantes ;

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Fixe l'indemnité de fonction brute mensuelle de la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin à 15,50 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit, à titre indicatif, 637,13 € bruts mensuels ;
- Fixe l'indemnité de fonction brute mensuelle de chacun des Vice-présidents exerçant effectivement ses fonctions et bénéficiant d'une délégation de fonctions régulièrement établie à 7,50 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit, à titre indicatif, 308,29 € bruts mensuels ;
- Précise que ces taux sont inférieurs aux plafonds respectifs de 18,71 % et 9,35 % applicables à la strate démographique de plus de 200 000 habitants en application de l'article R.5723-1 du CGCT ;
- Précise que les indemnités évolueront automatiquement en fonction de la valeur du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Approuve le tableau récapitulatif des indemnités de fonction annexé à la présente délibération ;
- Précise que les dispositions de la présente délibération prennent effet à compter du 1er octobre 2026, sous réserve que la présente délibération ait acquis à cette date son caractère exécutoire ; à défaut, elles prennent effet à compter de la date à laquelle elle devient exécutoire. À cette même date, elles se substituent aux dispositions de la délibération du Comité syndical du 25 juin 2026 relatives aux indemnités de fonction de la Présidente et des Vice-présidents ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal du Syndicat mixte ;
- Autoriser la Présidente à signer tout document et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, publié le

07 OCT. 2026

La Présidente, Colette LANGLADE



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux (par voie postale au 9 rue Tastet – 33 000 Bordeaux ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Annexe – Tableau récapitulatif

Bénéficiaire	Fonction	Taux applicable	Montant brut mensuel indicatif
Colette LANGLADE	Présidente	15,50 %	637,13 €
Emmanuel DEXET	Premier Vice-président	7,50 %	308,29 €
Pascal MECHINEAU	Vice-président	7,50 %	308,29 €
Edwige GAGNEUR	Vice-présidente	7,50 %	308,29 €
Pascal BOURDEAU	Vice-président	7,50 %	308,29 €
Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES	Vice-présidente	7,50 %	308,29 €
Lucien COINDEAU	Vice-président	7,50 %	308,29 €
Jean LE GOFF	Vice-président	7,50 %	308,29 €

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel à La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Colette LANGLADE en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 22 septembre 2026

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane BERNARD, Vincent L'HERMITTE, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Hervé BROUSSE, Anne THOMAS, Sylvie COHEN, Esther MARIS, Dominique VILLEVEYGOUX, Thibaut de SAINT-FLORENT, Andréa MEYER, Véronique LAMBERT, Emmanuel VIALE, Sylvie AUZEMERY, Anaïs ANDRIEUX, Françoise LEMOINE, Céline WATERLOT, Sophie DOMINGUES, Benoit MARTIAL, Diane de CASSON, Sylvain DELEU, Jean FAURE, Henri SEEGER, Marion GRUWÉ, Jean-Pierre RIGOUT, Philippe ROBERT, Éric LAFONTAINE, Christian ALLARY, Muriel GARAUD, Isabelle d'HERVÉ, Lucienne PAILLOT, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Jean-François PUYPELAT, Chouchane MONZON, Céline DUDOGNON, Brigitte RIVIERE, Céline LIQUET, Chantal CHABOT, Judith BOUWMEESTER, Pascal HAYS, Nathalie BAILLET, Marc PASSIÉ, Solange COTTA, Frédéric FAURIO, Margaux DUCHET, Marie-Thérèse SANSONNET, Anne REUTIN, Anne-Marie de MONTCALM, Louis BRUNET, Éric FAURE, Fabrice KINTING, Fabien HABRIAS, Bernard BAZINET, Bernard FAYE, Pascal MECHINEAU, Thierry JEAN, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU, Jean-Philippe FREMONT, Clothilde DUGARET

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Vincent FRANÇOIS, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Yannick MERLE, Patrick BERNARD, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Pierre HEBRARD, Justine DEGOS, Martine LAPELLEGERIE, Alexandre ROBY, Béatrice CONTAMINE, Christine LELAY, Éric COUSSY, Jean-Michel GELIN, Marylou DUVAL, Antoine GOUGEON, Nathalie SELIEZ, Jean-Yves DESVALOIS, Marie-Joëlle MARIAUD, Marius MANDIN, Evelyne TOUGOURIAN, Frédéric VANDEN-BIL, Fabienne AUDIBERT, Martine MOLLON, Lionel MANTOVAN, Anne-Cécile LEMOULLEC, Nathalie CRAMAREGEAS, Valérie PORTIER, Alice MARCHAUD, Jérôme POULAIN, Laurent ROUBINET, Claudine LATHIERE, Claire de VANDIERE, Coralise PAUGAM, Ghislaine BRACHET, Catherine HUA, Gabrielle LAVY, Jean-Pierre PATAUD, Gilles VERRIEZ, Marie MERLE-AUPY, Michel MARTINET, Joël FAYEMENDY, Michèle NOEL-REYROL, Catherine MULLER, Emmanuel STARCKY, Aurélie PEYRONNET, Léonie BILLY, François CRETE, Audrey BOUREAUD, Philippe LATOUILLE, Jacques BARRY, Jean-Christophe CARPE, Éric ROULAUD, Yannick CHAMINADE, Patrick MAZEAU, Pascal PRIVAT, Nadine BOULESTEIX, Bertrand VILLEVEYGOUX, Éric FORGENEUF, Francine BERNARD, Michelle CANTET-DESEMERY, Pierre MILLET-LACOMBE, Christelle THORE

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Colette LANGLADE

Collège départemental : François BOISSERIE à Emmanuel DEXET, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES à Lucien COINDEAU, Mélanie CELERIER à Solange COTTA

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Gaëtan MOULY à Emmanuel DEXET, Bernard JARRY à Henri SEEGER, Justine DEGOS à Hervé BROUSSE, Eric COUSSY à Céline WATERLOT, Anne-Cécile LEMOULLEC à Judith BOUWMEESTER, Claudine LATHIERE à Isabelle D'HERVE, Aurélie PEYRONNET à Brigitte RIVIERE, Eric ROULAUD à Anaïs ANDRIEUX, Patrick MAZEAU à Clothilde DUGARET, Nadine BOULESTEIX à Marie-Thérèse SANSONNET, Bertrand VILLEVEYGOUX à Pascal MECHINEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur D'une voix	Total voix Par collège	Total Des voix
Collège des Régions	8	2	4	15.3	61.2	160.4
Collège des Départements	4	1	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	61	72	1	72	
TOTAL	135	64	80	-	160.4	

Objet : Programme Life Wild Bees - Convention pour travaux supplémentaires de restauration écologique d'habitats naturels de landes humides dans le cadre du projet LIFE19 NAT/FR/000975

Un des axes majeurs du projet LIFE Wild Bees repose sur la création d'un maillage dense d'habitats favorables aux pollinisateurs sauvages. Dans ce cadre, des travaux de génie écologique ont été réalisés en 2024 et 2025 pour restaurer des sites d'alimentation et de nidification des abeilles sauvages, tout en renforçant leur connectivité écologique.

Ces travaux, réalisés sur 3 sites de landes humides en 2024 (Site 5 « Lande de Forgeas » à Saint-Basile / Site 6 « Lande de la Judie » à Champsac / Site 8 « Lande de Chenevières » à Pageas) et complétés par 2 nouveaux sites en 2025 (Site 16 « Lande de Puy Chabrol » à Bussière-Galant / Site 17 « Lande de Massaloux » à Gorre) incluaient :

- de la fauche avec exportation de matière végétale
- de l'étrépage (retrait la couche superficielle du sol)

Avec pour objectif de :

- améliorer l'état de conservation des habitats de landes humides ;
- retrouver une diversité floristique caractéristique des habitats de landes humides ;
- offrir des ressources alimentaires et micro-habitats favorables aux abeilles sauvages ;
- limiter la colonisation de la fougère aigle et de la bourdaine notamment.

Pour prolonger l'effet de ces travaux, et suite à la validation de l'avenant du Life, il est prévu de réaliser une nouvelle fauche avec exportation de ces 5 sites cet automne.

En prévision du lancement de cette nouvelle phase de travaux, une visite a eu lieu sur les sites en présence de l'agent du Parc (Arnaud Six), conservateur de la Réserve Naturelle Régionale « réseau de landes atlantiques du PNR Périgord Limousin », à laquelle ces sites sont intégrés et du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) gestionnaire de ces sites, le 25 août 2026.

Cette visite a permis de réajuster les besoins en travaux, au regard de l'état des végétations sur chacun d'eux et en prenant en compte les enjeux de préservation des espèces animales qui dépendent de ces espaces.

Globalement les surfaces à entretenir cette année sont moins importantes que prévues. Notamment le Site 8 (« Lande de Chenevières » à Pageas) n'a pas besoin d'intervention mécanique cette année, suite à l'effet positif d'un pâturage estivale.

En revanche le Site 7 « Lande des Jarosses » à Champagnac-la-Rivière, qui n'était pas prévu en site de travaux initialement (mais suivi en tant que site témoin dans le programme Life) nécessiterait une réouverture d'une partie de la lande.

Il est donc envisagé d'intégrer ce nouveau site à la phase de travaux de fauche avec exportation prévue cet automne, pour une surface d'environ 20 000 m² en compensation des surfaces qui n'ont plus besoin d'être fauchées sur les autres sites.

Aussi, avant le lancement de cette dernière phase de travaux (d'ici fin octobre), une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit être signée avec le CEN Nouvelle-Aquitaine, titulaire de la maîtrise foncière et gestionnaire (à l'image de celles signées précédemment pour les sites de landes ayant déjà bénéficié de travaux dans ce cadre).

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- Autorise la Présidente à signer cette convention ou tout autre document en lien avec ce dossier.

Certifié exécutoire, publié le **07 OCT. 2026**

La Présidente, Colette LANGLADE



Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel à La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Colette LANGLADE en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 22 septembre 2026

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane BERNARD, Vincent L'HERMITTE, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Hervé BROUSSE, Anne THOMAS, Sylvie COHEN, Esther MARIS, Dominique VILLEVEYGOUX, Thibaut de SAINT-FLORENT, Andréa MEYER, Véronique LAMBERT, Emmanuel VIALE, Sylvie AUZEMERY, Anaïs ANDRIEUX, Françoise LEMOINE, Céline WATERLOT, Sophie DOMINGUES, Benoit MARTIAL, Diane de CASSON, Sylvain DELEU, Jean FAURE, Henri SEEGER, Marion GRUWÉ, Jean-Pierre RIGOUT, Philippe ROBERT, Éric LAFONTAINE, Christian ALLARY, Muriel GARAUD, Isabelle d'HERVÉ, Lucienne PAILLOT, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Jean-François PUYPELAT, Chouchane MONZON, Céline DUDOGNON, Brigitte RIVIERE, Céline LIQUET, Chantal CHABOT, Judith BOUWMEESTER, Pascal HAYS, Nathalie BAILLET, Marc PASSIÉ, Solange COTTA, Frédéric FAURIO, Margaux DUCHET, Marie-Thérèse SANSONNET, Anne REUTIN, Anne-Marie de MONTCALM, Louis BRUNET, Éric FAURE, Fabrice KINTING, Fabien HABRIAS, Bernard BAZINET, Bernard FAYE, Pascal MECHINEAU, Thierry JEAN, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU, Jean-Philippe FREMONT, Clothilde DUGARET

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Vincent FRANÇOIS, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Yannick MERLE, Patrick BERNARD, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Pierre HEBRARD, Justine DEGOS, Martine LAPELLEGERIE, Alexandre ROBY, Béatrice CONTAMINE, Christine LELAY, Éric COUSSY, Jean-Michel GELIN, Marylou DUVAL, Antoine GOUGEON, Nathalie SELIEZ, Jean-Yves DESVALOIS, Marie-Joëlle MARIAUD, Marius MANDIN, Evelyne TOUGOURIAN, Frédéric VANDEN-BIL, Fabienne AUDIBERT, Martine MOLLON, Lionel MANTOVAN, Anne-Cécile LEMOULLEC, Nathalie CRAMAREGEAS, Valérie PORTIER, Alice MARCHAUD, Jérôme POULAIN, Laurent ROUBINET, Claudine LATHIERE, Claire de VANDIERE, Coralise PAUGAM, Ghislaine BRACHET, Catherine HUA, Gabrielle LAVY, Jean-Pierre PATAUD, Gilles VERRIEZ, Marie MERLE-AUPY, Michel MARTINET, Joël FAYEMENDY, Michèle NOEL-REYROL, Catherine MULLER, Emmanuel STARCKY, Aurélie PEYRONNET, Léonie BILLY, François CRETE, Audrey BOUREAUD, Philippe LATOUILLE, Jacques BARRY, Jean-Christophe CARPE, Éric ROULAUD, Yannick CHAMINADE, Patrick MAZEAU, Pascal PRIVAT, Nadine BOULESTEIX, Bertrand VILLEVEYGOUX, Éric FORGENEUF, Francine BERNARD, Michelle CANTET-DESEMERY, Pierre MILLET-LACOMBE, Christelle THORE

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Colette LANGLADE

Collège départemental : François BOISSERIE à Emmanuel DEXET, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES à Lucien COINDEAU, Mélanie CELERIER à Solange COTTA

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Gaëtan MOULY à Emmanuel DEXET, Bernard JARRY à Henri SEEGER, Justine DEGOS à Hervé BROUSSE, Eric COUSSY à Céline WATERLOT, Anne-Cécile LEMOULLEC à Judith BOUWMEESTER, Claudine LATHIERE à Isabelle D'HERVE, Aurélie PEYRONNET à Brigitte RIVIERE, Eric ROULAUD à Anaïs ANDRIEUX, Patrick MAZEAU à Clothilde DUGARET, Nadine BOULESTEIX à Marie-Thérèse SANSONNET, Bertrand VILLEVEYGOUX à Pascal MECHINEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur D'une voix	Total voix Par collège	Total Des voix
Collège des Régions	8	2	4	15.3	61.2	160.4
Collège des Départements	4	1	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	61	72	1	72	
TOTAL	135	64	80	-	160.4	

Objet : Désignation des représentants du PNR PL dans les instances et organismes extérieurs – annule et remplace la délibération 45_2026_01

Votants : 160.4
Pour : 160.4
Abstentions : 0
Contre : 0

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin participe aux travaux de différents organismes, instances de gouvernance, comités, commissions et structures partenaires auprès desquels le Syndicat mixte est appelé à être représenté.

À la suite du renouvellement des instances du Syndicat mixte intervenu en 2026, il convient d'actualiser les désignations des représentants du Parc auprès de ces organismes.

Plusieurs désignations ont été actées par le Bureau syndical réuni le 22 juillet 2026 (délibération n°45_2026_01).

Il convient de compléter ou modifier certaines désignations.

Le tableau annexé à la présente délibération recense les différentes instances concernées ainsi que, pour chacune d'elles, le nombre et la qualité (titulaire ou suppléant) des représentants à désigner. Ces représentants peuvent être des élus du Bureau syndical prioritairement ou des agents du Syndicat mixte, selon la nature de l'instance, les missions exercées et les règles propres à chaque organisme.

Les représentants ainsi désignés auront pour mission de porter les positions du Parc, de participer aux travaux des organismes concernés et de rendre compte, lorsque cela est nécessaire, des décisions, orientations ou informations présentant un intérêt pour le Syndicat mixte.

Les désignations proposées figurent dans le tableau annexé, qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la liste des instances et organismes extérieurs auprès desquels le Parc naturel régional Périgord-Limousin doit être représenté ;
- Désigne, conformément au tableau annexé, les représentants titulaires et, le cas échéant, les représentants suppléants du Syndicat mixte ;
- Précise que ces représentants peuvent être des élus ou des agents du Syndicat mixte, sous réserve des règles de composition propres à chaque organisme ;
- Charge les représentants désignés de participer aux travaux des instances concernées et d'y représenter les intérêts et les orientations du Syndicat mixte ;
- Autorise la Présidente à notifier ces désignations aux organismes concernés et à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, publié le **07 OCT. 2026**

La Présidente, Colette LANGLADE



ANNEXE

REPRESENTATION DU PARC DANS LES INSTANCES EXTERIEURES :

Structure	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Agence régionale biodiversité Nouvelle-Aquitaine	Edwige GAGNEUR	Anne REUTIN Marc PASSIÉ
CLE SAGE Charente	Thibaut de SAINT-FLORENT	-
CLE SAGE Vienne	Pascal MECHINEAU	-
CLE SAGE Dronne	Dominique VILLEVEYGOUX	-
Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques 24	EPIDOR	Le Directeur
Commission chasse et faune sauvage 24	Cédric DEVILLEGER, Chargée de mission Natura 2000	
Comité National d'Action Sociale	Emmanuel DEXET	Delphine COUDERT, secrétaire générale
Association Inter-Parcs du Massif central	Jean LE GOFF Solange COTTA	Edwige GAGNEUR
Comité technique départemental de la SAFER 24	Pascal MECHINEAU	1 suppléant élu
Commission de suivi de la SAS Action environnement services	Marc PASSIÉ	
Comité de programmation Leader Châtaigneraie Limousine	Jean LE GOFF	1 suppléant élu
AG Châtaigneraie Limousine	Éric FAURE	
Fédération nationale des collectivités forestières	Louis BRUNET	
Association des Collectivités forestières Limousin-Périgord	Louis BRUNET	Sylvie AUZEMERY
Réseau pour la transition énergétique	Jean LE GOFF	
Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron et du Périgord Limousin	Bernard JARRY	Chargée de mission métiers d'art(Stéphanie POUPLIER)
Comité départemental du Tourisme de la Dordogne	Vincent L'HERMITTE	-
Comité régional du Tourisme Nouvelle- Aquitaine	Vincent L'HERMITTE	-
CA du Pays Périgord Vert	Pascal MECHINEAU	-
AG du Pays Périgord Vert	Pascal MECHINEAU Bernard BAZINET	-
GAL Périgord vert	Pascal MECHINEAU Henri SEEGER	Bernard BAZINET Bernard FAYE
CIRENA	Fabien HABRIAS	Chargé.e de mission
P.E.F.C Nouvelle-Aquitaine	Sylvie AUZEMERY	Chargée de mission Forêt (Maud Dekeyser)
AG de la Fédération des PNR de France	Présidente - Directeur et Emmanuel DEXET	-
Commission départ. des orientations agricoles 24	Colette LANGLADE	Henri SEEGER Michelle CANTET-DESEMERY
GRAINE Nouvelle-Aquitaine	Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES	Chargée de mission EEDD (Adeline CHOZARD)
Commission territoriale Dordogne	Colette LANGLADE	-

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel à La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Colette LANGLADE en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 22 septembre 2026

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane BERNARD, Vincent L'HERMITTE, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Hervé BROUSSE, Anne THOMAS, Sylvie COHEN, Esther MARIS, Dominique VILLEVEYGOUX, Thibaut de SAINT-FLORENT, Andréa MEYER, Véronique LAMBERT, Emmanuel VIALE, Sylvie AUZEMERY, Anaïs ANDRIEUX, Françoise LEMOINE, Céline WATERLOT, Sophie DOMINGUES, Benoit MARTIAL, Diane de CASSON, Sylvain DELEU, Jean FAURE, Henri SEEGER, Marion GRUWÉ, Jean-Pierre RIGOUT, Philippe ROBERT, Éric LAFONTAINE, Christian ALLARY, Muriel GARAUD, Isabelle d'HERVÉ, Lucienne PAILLOT, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Jean-François PUYPELAT, Chouchane MONZON, Céline DUDOGNON, Brigitte RIVIERE, Céline LIQUET, Chantal CHABOT, Judith BOUWMEESTER, Pascal HAYS, Nathalie BAILLET, Marc PASSIÉ, Solange COTTA, Frédéric FAURIO, Margaux DUCHET, Marie-Thérèse SANSONNET, Anne REUTIN, Anne-Marie de MONTCALM, Louis BRUNET, Éric FAURE, Fabrice KINTING, Fabien HABRIAS, Bernard BAZINET, Bernard FAYE, Pascal MECHINEAU, Thierry JEAN, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU, Jean-Philippe FREMONT, Clothilde DUGARET

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Vincent FRANÇOIS, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Yannick MERLE, Patrick BERNARD, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Pierre HEBRARD, Justine DEGOS, Martine LAPELLEGERIE, Alexandre ROBY, Béatrice CONTAMINE, Christine LELAY, Éric COUSSY, Jean-Michel GELIN, Marylou DUVAL, Antoine GOUGEON, Nathalie SELIEZ, Jean-Yves DESVALOIS, Marie-Joëlle MARIAUD, Marius MANDIN, Evelyne TOUGOURIAN, Frédéric VANDEN-BIL, Fabienne AUDIBERT, Martine MOLLON, Lionel MANTOVAN, Anne-Cécile LEMOULLEC, Nathalie CRAMAREGEAS, Valérie PORTIER, Alice MARCHAUD, Jérôme POULAIN, Laurent ROUBINET, Claudine LATHIERE, Claire de VANDIERE, Coralise PAUGAM, Ghislaine BRACHET, Catherine HUA, Gabrielle LAVY, Jean-Pierre PATAUD, Gilles VERRIEZ, Marie MERLE-AUPY, Michel MARTINET, Joël FAYEMENDY, Michèle NOEL-REYROL, Catherine MULLER, Emmanuel STARCKY, Aurélie PEYRONNET, Léonie BILLY, François CRETE, Audrey BOUREAUD, Philippe LATOUILLE, Jacques BARRY, Jean-Christophe CARPE, Éric ROULAUD, Yannick CHAMINADE, Patrick MAZEAU, Pascal PRIVAT, Nadine BOULESTEIX, Bertrand VILLEVEYGOUX, Éric FORGENEUF, Francine BERNARD, Michelle CANTET-DESEMERY, Pierre MILLET-LACOMBE, Christelle THORE

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Colette LANGLADE

Collège départemental : François BOISSERIE à Emmanuel DEXET, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES à Lucien COINDEAU, Mélanie CELERIER à Solange COTTA

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Gaëtan MOULY à Emmanuel DEXET, Bernard JARRY à Henri SEEGER, Justine DEGOS à Hervé BROUSSE, Eric COUSSY à Céline WATERLOT, Anne-Cécile LEMOULLEC à Judith BOUWMEESTER, Claudine LATHIERE à Isabelle D'HERVE, Aurélie PEYRONNET à Brigitte RIVIERE, Eric ROULAUD à Anaïs ANDRIEUX, Patrick MAZEAU à Clothilde DUGARET, Nadine BOULESTEIX à Marie-Thérèse SANSONNET, Bertrand VILLEVEYGOUX à Pascal MECHINEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur D'une voix	Total voix Par collège	Total Des voix
Collège des Régions	8	2	4	15.3	61.2	160.4
Collège des Départements	4	1	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	61	72	1	72	
TOTAL	135	64	80	-	160.4	

Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'association des Collectivités Forestières Limousin-Périgord (COFOR Limousin-Périgord)

Votants : 160.4
Pour : 160.4
Abstentions : 0
Contre : 0

Le Parc est adhérent depuis 2020 à l'Association des Collectivités forestières Limousin-Périgord. Il était précédemment adhérent, de 2011 à 2022, à la Fédération nationale des collectivités forestières.

L'adhésion du Parc aux Collectivités forestières Limousin-Périgord s'inscrit dans les missions qui lui sont confiées par sa Charte ainsi que dans les objectifs de la **Charte forestière de territoire**, dont il assure l'animation depuis 2009 et dont le processus de révision est en préparation.

L'adhésion à cette structure permet au Parc et à ses membres de bénéficier par exemple :

- de réunions d'information et de formations sur les rôles et responsabilités des élus, les sujets forestiers et leur cadre réglementaire ;
- d'un accès à des ressources documentaires, guides pratiques et outils d'accompagnement sur les questions forestières et foncières ;
- d'un appui technique et juridique sur les sujets liés à la forêt et aux collectivités ;
- d'un accompagnement sur les questions foncières ;
- d'un accompagnement dans les projets de construction ou de rénovation faisant appel au bois local dans le cadre de la commande publique ;
- d'une expertise et d'un appui à l'animation des projets et stratégies forestières territoriales ;
- d'un réseau régional et national permettant le partage d'expériences et le retour de cas concrets entre élus ;
- d'une représentation et d'un appui auprès des services de l'État et des différents partenaires de la filière forêt-bois, aux niveaux régional et national.

Outre le Parc, les communes peuvent également adhérer en leur nom aux Collectivités forestières. Cette adhésion leur permet de bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs propres projets et problématiques, notamment en matière de foncier, de gestion forestière ou encore de construction et d'aménagement en bois local.

Compte tenu du renouvellement du comité syndical et du nombre de délégués du Parc nouvellement élus, il apparaît opportun de réactualiser l'adhésion du Parc aux Collectivités forestières Limousin-Périgord. Cette adhésion permettra notamment de présenter aux nouveaux élus le fonctionnement de l'association, les services et accompagnements proposés, les intérêts de cette adhésion pour le Parc et ses communes membres, ainsi que les modalités de représentation du Parc au sein de l'association.

L'adhésion annuelle à l'Association des Collectivités forestières Limousin-Périgord est fixée à un montant de 4 € par commune labellisée PNR, soit 300 €.

Un représentant du Parc élu titulaire auprès de cet organisme a été désigné au Bureau Syndical du 22 juillet 2026 à La Coquille. Il s'agit de Louis BRUNET, maire de Cussac et délégué de la Communauté de communes Ouest Limousin. Un suppléant a été désigné en complément lors du Comité syndical du 29 septembre 2026. Il s'agit de Sylvie AUZEMERY, déléguée de la commune de Cussac. Les deux représentants, titulaire et suppléant, seront assistés techniquement par Maud DEKEYSER, Chargée de mission forêt au Parc.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide renouveler l'adhésion du Parc naturel régional Périgord-Limousin à l'Association des Collectivités forestières Limousin-Périgord pour une durée de trois ans ;
- Valide le versement de la cotisation pour 2026 ;
- Prend acte des représentants politiques et techniques du Parc au sein de l'association.

Certifié exécutoire, publié le **07 OCT. 2026**

La Présidente, Colette LANGLADE



Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel à La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Colette LANGLADE en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 22 septembre 2026

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane BERNARD, Vincent L'HERMITTE, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Hervé BROUSSE, Anne THOMAS, Sylvie COHEN, Esther MARIS, Dominique VILLEVEYGOUX, Thibaut de SAINT-FLORENT, Andréa MEYER, Véronique LAMBERT, Emmanuel VIALE, Sylvie AUZEMERY, Anaïs ANDRIEUX, Françoise LEMOINE, Céline WATERLOT, Sophie DOMINGUES, Benoit MARTIAL, Diane de CASSON, Sylvain DELEU, Jean FAURE, Henri SEEGER, Marion GRUWÉ, Jean-Pierre RIGOUT, Philippe ROBERT, Éric LAFONTAINE, Christian ALLARY, Muriel GARAUD, Isabelle d'HERVÉ, Lucienne PAILLOT, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Jean-François PUYPELAT, Chouchane MONZON, Céline DUDOGNON, Brigitte RIVIERE, Céline LIQUET, Chantal CHABOT, Judith BOUWMEESTER, Pascal HAYS, Nathalie BAILLET, Marc PASSIÉ, Solange COTTA, Frédéric FAURIO, Margaux DUCHET, Marie-Thérèse SANSONNET, Anne REUTIN, Anne-Marie de MONTCALM, Louis BRUNET, Éric FAURE, Fabrice KINTING, Fabien HABRIAS, Bernard BAZINET, Bernard FAYE, Pascal MECHINEAU, Thierry JEAN, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU, Jean-Philippe FREMONT, Clothilde DUGARET

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Vincent FRANÇOIS, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Yannick MERLE, Patrick BERNARD, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Pierre HEBRARD, Justine DEGOS, Martine LAPELLEGERIE, Alexandre ROBY, Béatrice CONTAMINE, Christine LELAY, Éric COUSSY, Jean-Michel GELIN, Marylou DUVAL, Antoine GOUGEON, Nathalie SELIEZ, Jean-Yves DESVALOIS, Marie-Joëlle MARIAUD, Marius MANDIN, Evelyne TOUGOURIAN, Frédéric VANDEN-BIL, Fabienne AUDIBERT, Martine MOLLON, Lionel MANTOVAN, Anne-Cécile LEMOULLEC, Nathalie CRAMAREGEAS, Valérie PORTIER, Alice MARCHAUD, Jérôme POULAIN, Laurent ROUBINET, Claudine LATHIERE, Claire de VANDIERE, Coralise PAUGAM, Ghislaine BRACHET, Catherine HUA, Gabrielle LAVY, Jean-Pierre PATAUD, Gilles VERRIEZ, Marie MERLE-AUPY, Michel MARTINET, Joël FAYEMENDY, Michèle NOEL-REYROL, Catherine MULLER, Emmanuel STARCKY, Aurélie PEYRONNET, Léonie BILLY, François CRETE, Audrey BOUREAUD, Philippe LATOUILLE, Jacques BARRY, Jean-Christophe CARPE, Éric ROULAUD, Yannick CHAMINADE, Patrick MAZEAU, Pascal PRIVAT, Nadine BOULESTEIX, Bertrand VILLEVEYGOUX, Éric FORGENEUF, Francine BERNARD, Michelle CANTET-DESEMERY, Pierre MILLET-LACOMBE, Christelle THORE

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Colette LANGLADE

Collège départemental : François BOISSERIE à Emmanuel DEXET, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES à Lucien COINDEAU, Mélanie CELERIER à Solange COTTA

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Gaëtan MOULY à Emmanuel DEXET, Bernard JARRY à Henri SEEGER, Justine DEGOS à Hervé BROUSSE, Eric COUSSY à Céline WATERLOT, Anne-Cécile LEMOULLEC à Judith BOUWMEESTER, Claudine LATHIERE à Isabelle D'HERVE, Aurélie PEYRONNET à Brigitte RIVIERE, Eric ROULAUD à Anaïs ANDRIEUX, Patrick MAZEAU à Clothilde DUGARET, Nadine BOULESTEIX à Marie-Thérèse SANSONNET, Bertrand VILLEVEYGOUX à Pascal MECHINEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur D'une voix	Total voix Par collège	Total Des voix
Collège des Régions	8	2	4	15.3	61.2	160.4
Collège des Départements	4	1	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	61	72	1	72	
TOTAL	135	64	80	-	160.4	

Objet : Attribution de subventions aux associations organisatrices de manifestations de valorisation de la culture occitane – année 2026

Votants : 160.4
Pour : 160.4
Abstentions : 0
Contre : 0

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin accompagne les initiatives contribuant à la connaissance, à la transmission et à la valorisation des patrimoines culturels du territoire, notamment de la langue et de la culture occitanes.

Au titre de l'année 2026, trois associations ont sollicité le soutien financier du Parc pour l'organisation de manifestations culturelles sur son territoire.

L'Association Ren'Conte à Ciel Ouvert, à Saint-Estèphe, organise du 2 au 10 octobre 2026 la 20^e édition de son festival. L'association souhaite notamment maintenir dans sa programmation une proposition en occitan et sollicite une participation de 500 € pour contribuer au financement de la venue d'Arnaud Cance, programmée le 4 octobre 2026 à Saint-Estèphe.

La Félibrée d'Abjat 2026, organisée les 3, 4 et 5 juillet 2026, a constitué un temps fort consacré à la valorisation du patrimoine culturel immatériel et de la langue occitane. La demande adressée au Parc portait plus particulièrement sur la programmation artistique du samedi 4 juillet, comprenant un concert et un bal traditionnel occitan. Le montant sollicité auprès du Parc s'élève à 800 €.

Enfin, l'Union Occitana Camila Chabaneu organisera les 26 et 27 septembre 2026 à Nontron et Saint-Estèphe la 18^e édition de « L'Enchantada – Jornada dau Chant occitan », manifestation consacrée au chant occitan et à sa transmission. L'association a sollicité auprès du Parc une participation financière de 350 €.

Ces trois demandes ont été examinées au regard de leur contribution à la transmission et à la valorisation de la culture occitane, à l'animation culturelle du territoire et à la diversité de l'offre culturelle locale.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Ren'Conte à Ciel Ouvert, pour la programmation occitane de son festival 2026 ;
- Décide d'attribuer une subvention de 800 € à l'association organisatrice de la Félibrée d'Abjat 2026, pour sa programmation artistique consacrée à la culture occitane ;
- Décide d'attribuer une subvention de 350 € à l'Union Occitana Camila Chabaneu, pour l'organisation de la 18^e édition de « L'Enchantada – Jornada dau Chant occitan » ;
- Précise que le montant total des subventions attribuées au titre de la présente délibération s'élève à 1 650 € ;
- Autorise la Présidente à procéder au versement de ces subventions, sous réserve de la transmission par les bénéficiaires des pièces administratives et financières nécessaires au mandatement ;
- Autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2026 du Parc, à l'imputation budgétaire correspondante.

Certifié exécutoire, publié le **07 OCT. 2026**

La Présidente, Colette LANGLADE



Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel à La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Colette LANGLADE en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 22 septembre 2026

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane BERNARD, Vincent L'HERMITTE, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Hervé BROUSSE, Anne THOMAS, Sylvie COHEN, Esther MARIS, Dominique VILLEVEYGOUX, Thibaut de SAINT-FLORENT, Andréa MEYER, Véronique LAMBERT, Emmanuel VIALE, Sylvie AUZEMERY, Anaïs ANDRIEUX, Françoise LEMOINE, Céline WATERLOT, Sophie DOMINGUES, Benoit MARTIAL, Diane de CASSON, Sylvain DELEU, Jean FAURE, Henri SEEGER, Marion GRUWÉ, Jean-Pierre RIGOUT, Philippe ROBERT, Éric LAFONTAINE, Christian ALLARY, Muriel GARAUD, Isabelle d'HERVÉ, Lucienne PAILLOT, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Jean-François PUYPELAT, Chouchane MONZON, Céline DUDOGNON, Brigitte RIVIERE, Céline LIQUET, Chantal CHABOT, Judith BOUWMEESTER, Pascal HAYS, Nathalie BAILLET, Marc PASSIÉ, Solange COTTA, Frédéric FAURIO, Margaux DUCHET, Marie-Thérèse SANSONNET, Anne REUTIN, Anne-Marie de MONTCALM, Louis BRUNET, Éric FAURE, Fabrice KINTING, Fabien HABRIAS, Bernard BAZINET, Bernard FAYE, Pascal MECHINEAU, Thierry JEAN, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU, Jean-Philippe FREMONT, Clothilde DUGARET

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Vincent FRANÇOIS, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Yannick MERLE, Patrick BERNARD, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Pierre HEBRARD, Justine DEGOS, Martine LAPELLEGERIE, Alexandre ROBY, Béatrice CONTAMINE, Christine LELAY, Éric COUSSY, Jean-Michel GELIN, Marylou DUVAL, Antoine GOUGEON, Nathalie SELIEZ, Jean-Yves DESVALOIS, Marie-Joëlle MARIAUD, Marius MANDIN, Evelyne TOUGOURIAN, Frédéric VANDEN-BIL, Fabienne AUDIBERT, Martine MOLLON, Lionel MANTOVAN, Anne-Cécile LEMOULLEC, Nathalie CRAMAREGEAS, Valérie PORTIER, Alice MARCHAUD, Jérôme POULAIN, Laurent ROUBINET, Claudine LATHIERE, Claire de VANDIERE, Coralise PAUGAM, Ghislaine BRACHET, Catherine HUA, Gabrielle LAVY, Jean-Pierre PATAUD, Gilles VERRIEZ, Marie MERLE-AUPY, Michel MARTINET, Joël FAYEMENDY, Michèle NOEL-REYROL, Catherine MULLER, Emmanuel STARCKY, Aurélie PEYRONNET, Léonie BILLY, François CRETE, Audrey BOUREAUD, Philippe LATOUILLE, Jacques BARRY, Jean-Christophe CARPE, Éric ROULAUD, Yannick CHAMINADE, Patrick MAZEAU, Pascal PRIVAT, Nadine BOULESTEIX, Bertrand VILLEVEYGOUX, Éric FORGENEUF, Francine BERNARD, Michelle CANTET-DESEMERY, Pierre MILLET-LACOMBE, Christelle THORE

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Colette LANGLADE

Collège départemental : François BOISSERIE à Emmanuel DEXET, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES à Lucien COINDEAU, Mélanie CELERIER à Solange COTTA

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Gaëtan MOULY à Emmanuel DEXET, Bernard JARRY à Henri SEEGER, Justine DEGOS à Hervé BROUSSE, Eric COUSSY à Céline WATERLOT, Anne-Cécile LEMOULLEC à Judith BOUWMEESTER, Claudine LATHIERE à Isabelle D'HERVE, Aurélie PEYRONNET à Brigitte RIVIERE, Eric ROULAUD à Anaïs ANDRIEUX, Patrick MAZEAU à Clothilde DUGARET, Nadine BOULESTEIX à Marie-Thérèse SANSONNET, Bertrand VILLEVEYGOUX à Pascal MECHINEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur D'une voix	Total voix Par collège	Total Des voix
Collège des Régions	8	2	4	15.3	61.2	160.4
Collège des Départements	4	1	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	61	72	1	72	
TOTAL	135	64	80	-	160.4	

Objet : Stratégie d'adaptation au changement climatique – Choix du prestataire

Votants : 160.4
Pour : 155.4
Abstentions : 4
Contre : 1

Face aux mutations profondes induites par le changement climatique, le Parc naturel régional Périgord-Limousin s'engage dans une démarche ambitieuse visant à accompagner son territoire vers une trajectoire de résilience. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des travaux engagés par le Syndicat mixte pour mieux comprendre les vulnérabilités locales, mobiliser les acteurs et construire collectivement des réponses adaptées aux réalités rurales.

Par la mise en œuvre d'une mission dédiée à l'adaptation au changement climatique, le Parc entend franchir une nouvelle étape : élaborer une stratégie territoriale partagée, favoriser l'émergence d'actions pilotes, soutenir l'innovation sociale et renforcer la capacité d'action des élus, des techniciens et des habitants. Cette dynamique, fondée sur la coopération et l'expérimentation, contribuera à faire du territoire un espace d'anticipation et de transformation face aux défis climatiques.

À la suite de la demande de financement FEDER (délibération du 4 mars 2026), le Parc a lancé une consultation par marché public pour recruter un prestataire pour une « mission d'accompagnement pour l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions d'adaptation au changement climatique du territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin ».

La mission a pour objet d'accompagner le Parc naturel régional Périgord-Limousin et les EPCI membres dans l'élaboration d'une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique et d'un programme d'actions d'adaptation opérationnel.

Elle se décline en deux tranches :

- Tranche ferme : dédiée au cadrage de la mission et à l'élaboration de la stratégie d'adaptation. Elle se déroulera entre septembre 2026 et février 2027, pour un montant estimatif maximum de 20 000 € TTC.
- Tranche optionnelle n°1 : dédiée à la définition des trajectoires d'adaptation et à la construction d'un programme d'actions. Elle pourra être affirmée pour une période prévisionnelle comprise entre mars et décembre 2027, pour un montant estimatif maximum de 70 000 € TTC.

Elle s'inscrit dans le cadre des orientations nationales, notamment la TRACC (trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique) qui projette une évolution du climat à +4°C d'ici 2100. En l'absence de cadre réglementaire définissant précisément le contenu d'une stratégie d'adaptation, le prestataire sera force de propositions et s'appuiera en particulier sur la méthodologie TACCT de l'ADEME.

La mise en œuvre de la démarche TACCT vise à permettre :

- d'acculturer aux enjeux climatiques les élus, acteurs socio-économiques et autres partenaires mobilisés sur cette réflexion ;
- d'accompagner l'animation de temps de concertation, nécessaires à l'émergence d'une vision partagée sur territoire et de ses enjeux majeurs au regard du changement climatique et des impacts socio-économiques envisagés ;
- de co-construire collectivement des trajectoires sur les actions à privilégier par niveau d'impacts climatiques, dans le cadre de la stratégie d'adaptation du territoire.

Le marché a été publié sur la plateforme AWS le 24 juin 2026, avec une date limite de réception des offres fixée au 27 juillet 2026 à 12h00. Sept candidats ont déposé une offre.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante, comme précisé dans le règlement de consultation : 70 points pour la valeur technique et 30 points pour le prix.

Au regard de l'analyse des offres réalisée conformément aux critères et à leur pondération définis dans le règlement de la consultation, il a été décidé de passer en phase de négociation avec les 3 premiers candidats (Échelles et Territoires, Deux Degrés, B&L Évolution). Les entretiens ont eu lieu le jeudi 3 septembre 2026 en présence du jury suivant :

- Jean LE GOFF, Vice-président à l'adaptation au changement climatique
- Solange COTTA, Adjointe à l'adaptation au changement climatique
- Frédéric DUPUY, Directeur Adjoint
- Fabienne FAUCHER, Responsable Administration et Finances
- Jeanne LEROY, Chargée de mission Adaptation au changement climatique

À la suite de la phase de négociation, les 3 candidats ont déposé une nouvelle offre sur la plateforme AWS. Au regard de l'analyse des offres réalisée à la suite de la phase, **l'offre présentée par BL Évolution obtient la meilleure note globale de 88,19 sur 100, et se classe en première position.**

En conséquence, il est proposé d'attribuer le présent marché à BL Évolution, pour un montant de 89 955,00 € TTC (tranche ferme 18 765,00 € TTC ; tranche optionnelle 57 960,00 € TTC et prestations optionnelles 13 230,00 € TTC).

Il est précisé que cette prestation fait l'objet d'un financement à hauteur de 91,33% du fonds FEDER.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à la majorité :

- Valide le recrutement de BL Évolution pour la mission d'accompagnement pour l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions d'adaptation au changement climatique du territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin ;
- Autorise la Présidente à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Certifié exécutoire, publié le **07 OCT. 2026**

La Présidente, Colette LANGLADE



Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel à La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Colette LANGLADE en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 22 septembre 2026

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane BERNARD, Vincent L'HERMITTE, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Hervé BROUSSE, Anne THOMAS, Sylvie COHEN, Esther MARIS, Dominique VILLEVEYGOUX, Thibaut de SAINT-FLORENT, Andréa MEYER, Véronique LAMBERT, Emmanuel VIALE, Sylvie AUZEMERY, Anaïs ANDRIEUX, Françoise LEMOINE, Céline WATERLOT, Sophie DOMINGUES, Benoit MARTIAL, Diane de CASSON, Sylvain DELEU, Jean FAURE, Henri SEEGER, Marion GRUWÉ, Jean-Pierre RIGOUT, Philippe ROBERT, Éric LAFONTAINE, Christian ALLARY, Muriel GARAUD, Isabelle d'HERVÉ, Lucienne PAILLOT, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Jean-François PUYPELAT, Chouchane MONZON, Céline DUDOGNON, Brigitte RIVIERE, Céline LIQUET, Chantal CHABOT, Judith BOUWMEESTER, Pascal HAYS, Nathalie BAILLET, Marc PASSIÉ, Solange COTTA, Frédéric FAURIO, Margaux DUCHET, Marie-Thérèse SANSONNET, Anne REUTIN, Anne-Marie de MONTCALM, Louis BRUNET, Éric FAURE, Fabrice KINTING, Fabien HABRIAS, Bernard BAZINET, Bernard FAYE, Pascal MECHINEAU, Thierry JEAN, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU, Jean-Philippe FREMONT, Clothilde DUGARET

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Vincent FRANÇOIS, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Yannick MERLE, Patrick BERNARD, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Pierre HEBRARD, Justine DEGOS, Martine LAPELLEGERIE, Alexandre ROBY, Béatrice CONTAMINE, Christine LELAY, Éric COUSSY, Jean-Michel GELIN, Marylou DUVAL, Antoine GOUGEON, Nathalie SELIEZ, Jean-Yves DESVALOIS, Marie-Joëlle MARIAUD, Marius MANDIN, Evelyne TOUGOURIAN, Frédéric VANDEN-BIL, Fabienne AUDIBERT, Martine MOLLON, Lionel MANTOVAN, Anne-Cécile LEMOULLEC, Nathalie CRAMAREGEAS, Valérie PORTIER, Alice MARCHAUD, Jérôme POULAIN, Laurent ROUBINET, Claudine LATHIERE, Claire de VANDIERE, Coralise PAUGAM, Ghislaine BRACHET, Catherine HUA, Gabrielle LAVY, Jean-Pierre PATAUD, Gilles VERRIEZ, Marie MERLE-AUPY, Michel MARTINET, Joël FAYEMENDY, Michèle NOEL-REYROL, Catherine MULLER, Emmanuel STARCKY, Aurélie PEYRONNET, Léonie BILLY, François CRETE, Audrey BOUREAUD, Philippe LATOUILLE, Jacques BARRY, Jean-Christophe CARPE, Éric ROULAUD, Yannick CHAMINADE, Patrick MAZEAU, Pascal PRIVAT, Nadine BOULESTEIX, Bertrand VILLEVEYGOUX, Éric FORGENEUF, Francine BERNARD, Michelle CANTET-DESEMERY, Pierre MILLET-LACOMBE, Christelle THORE

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Colette LANGLADE

Collège départemental : François BOISSERIE à Emmanuel DEXET, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES à Lucien COINDEAU, Mélanie CELERIER à Solange COTTA

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Gaëtan MOULY à Emmanuel DEXET, Bernard JARRY à Henri SEEGER, Justine DEGOS à Hervé BROUSSE, Eric COUSSY à Céline WATERLOT, Anne-Cécile LEMOULLEC à Judith BOUWMEESTER, Claudine LATHIERE à Isabelle D'HERVE, Aurélie PEYRONNET à Brigitte RIVIERE, Eric ROULAUD à Anaïs ANDRIEUX, Patrick MAZEAU à Clothilde DUGARET, Nadine BOULESTEIX à Marie-Thérèse SANSONNET, Bertrand VILLEVEYGOUX à Pascal MECHINEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur D'une voix	Total voix Par collège	Total Des voix
Collège des Régions	8	2	4	15.3	61.2	160.4
Collège des Départements	4	1	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	61	72	1	72	
TOTAL	135	64	80	-	160.4	

Objet : Stratégie d'adaptation au changement climatique – Gouvernance de la démarche

Votants : 160.4
Pour : 160.4
Abstentions : 0
Contre : 0

Face aux mutations profondes induites par le changement climatique, le Parc naturel régional Périgord-Limousin s'engage dans une démarche ambitieuse visant à accompagner son territoire vers une trajectoire de résilience durable. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des travaux engagés par le Syndicat mixte pour mieux comprendre les vulnérabilités locales, mobiliser les acteurs et construire collectivement des réponses adaptées aux réalités rurales. Par la mise en œuvre d'une mission dédiée à l'adaptation au changement climatique, le Parc entend franchir une nouvelle étape : élaborer une stratégie territoriale partagée, favoriser l'émergence d'actions pilotes, soutenir l'innovation sociale et renforcer la capacité d'action des élus, des techniciens et des habitants. Cette dynamique, fondée sur la coopération et l'expérimentation, contribuera à faire du territoire un espace d'anticipation et de transformation face aux défis climatiques.

Une gouvernance spécifique est nécessaire à cette démarche. Les instances suivantes sont proposées :

- Team Adapt, groupe de travail mensuel pour les agents du Parc : une dizaine de membres, pour le travail technique quotidien.
- Commission Adaptations au changement climatique, présidée par Jean Le Goff, pour le suivi politique quotidien. Au 10 septembre 2026, 22 élus sont inscrits à la commission. Toutes les autres commissions seront représentées au moins par 1 élu au sein de la commission AdaptationS.
- **Un comité restreint pour le co-pilotage de la démarche**, permettant d'assurer un focus sur les politiques publiques :
 - o Parc : Présidente, Vice-présidents, Adjointe Adaptations au CC, Direction, chargée de mission Adaptation ;
 - o 7 Communautés de communes : Président, Vice-Président PCAET, DGS, chargée de mission PCAET ;
 - o 2 Départements ;
 - o Région ;
 - o Etat ;
 - o 2 Syndicats d'énergie départementaux en tant qu'animateurs du réseau des PCAET.
- Un comité de financeurs : Parc, Région, Ademe, FEDER (représenté par la Région), Etat.
- Une communauté d'acteurs pour les différents temps de groupes de travail, ateliers et journées de rencontre : membres du comité restreint, et acteurs de l'eau, de la forêt, de l'agriculture, de la biodiversité, du tourisme, de l'aménagement, de la culture occitane, de l'économie, de l'éducation, des réseaux, des secours, et associations. La composition et la pertinence de cette gouvernance pourront être questionnées et évoluer suite à l'élaboration de la stratégie d'adaptation.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la gouvernance proposée pour la stratégie d'adaptation au changement climatique du territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin ;
- Autorise la Présidente à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération

Certifié exécutoire, publié le **07 OCT. 2026**

La Présidente, Colette LANGLADE



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux (par voie postale au 9 rue Tastet - 33 000 Bordeaux ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accompagnement des formalités de publicités requises.

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel à La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Colette LANGLADE en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 22 septembre 2026

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane BERNARD, Vincent L'HERMITTE, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Hervé BROUSSE, Anne THOMAS, Sylvie COHEN, Esther MARIS, Dominique VILLEVEYGOUX, Thibaut de SAINT-FLORENT, Andréa MEYER, Véronique LAMBERT, Emmanuel VIALE, Sylvie AUZEMERY, Anaïs ANDRIEUX, Françoise LEMOINE, Céline WATERLOT, Sophie DOMINGUES, Benoit MARTIAL, Diane de CASSON, Sylvain DELEU, Jean FAURE, Henri SEEGER, Marion GRUWÉ, Jean-Pierre RIGOUT, Philippe ROBERT, Éric LAFONTAINE, Christian ALLARY, Muriel GARAUD, Isabelle d'HERVÉ, Lucienne PAILLOT, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Jean-François PUYPELAT, Chouchane MONZON, Céline DUDOGNON, Brigitte RIVIERE, Céline LIQUET, Chantal CHABOT, Judith BOUWMEESTER, Pascal HAYS, Nathalie BAILLET, Marc PASSIÉ, Solange COTTA, Frédéric FAURIO, Margaux DUCHET, Marie-Thérèse SANSONNET, Anne REUTIN, Anne-Marie de MONTCALM, Louis BRUNET, Éric FAURE, Fabrice KINTING, Fabien HABRIAS, Bernard BAZINET, Bernard FAYE, Pascal MECHINEAU, Thierry JEAN, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU, Jean-Philippe FREMONT, Clothilde DUGARET

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Vincent FRANÇOIS, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Yannick MERLE, Patrick BERNARD, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Pierre HEBRARD, Justine DEGOS, Martine LAPELLEGERIE, Alexandre ROBY, Béatrice CONTAMINE, Christine LELAY, Éric COUSSY, Jean-Michel GELIN, Marylou DUVAL, Antoine GOUGEON, Nathalie SELIEZ, Jean-Yves DESVALOIS, Marie-Joëlle MARIAUD, Marius MANDIN, Evelyne TOUGOURIAN, Frédéric VANDEN-BIL, Fabienne AUDIBERT, Martine MOLLON, Lionel MANTOVAN, Anne-Cécile LEMOULLEC, Nathalie CRAMAREGEAS, Valérie PORTIER, Alice MARCHAUD, Jérôme POULAIN, Laurent ROUBINET, Claudine LATHIERE, Claire de VANDIERE, Coralise PAUGAM, Ghislaine BRACHET, Catherine HUA, Gabrielle LAVY, Jean-Pierre PATAUD, Gilles VERRIEZ, Marie MERLE-AUPY, Michel MARTINET, Joël FAYEMENDY, Michèle NOEL-REYROL, Catherine MULLER, Emmanuel STARCKY, Aurélie PEYRONNET, Léonie BILLY, François CRETE, Audrey BOUREAUD, Philippe LATOUILLE, Jacques BARRY, Jean-Christophe CARPE, Éric ROULAUD, Yannick CHAMINADE, Patrick MAZEAU, Pascal PRIVAT, Nadine BOULESTEIX, Bertrand VILLEVEYGOUX, Éric FORGENEUF, Francine BERNARD, Michelle CANTET-DESEMERY, Pierre MILLET-LACOMBE, Christelle THORE

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Colette LANGLADE

Collège départemental : François BOISSERIE à Emmanuel DEXET, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES à Lucien COINDEAU, Mélanie CELERIER à Solange COTTA

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Gaëtan MOULY à Emmanuel DEXET, Bernard JARRY à Henri SEEGER, Justine DEGOS à Hervé BROUSSE, Eric COUSSY à Céline WATERLOT, Anne-Cécile LEMOULLEC à Judith BOUWMEESTER, Claudine LATHIERE à Isabelle D'HERVE, Aurélie PEYRONNET à Brigitte RIVIERE, Eric ROULAUD à Anaïs ANDRIEUX, Patrick MAZEAU à Clothilde DUGARET, Nadine BOULESTEIX à Marie-Thérèse SANSONNET, Bertrand VILLEVEYGOUX à Pascal MECHINEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur D'une voix	Total voix Par collège	Total Des voix
Collège des Régions	8	2	4	15.3	61.2	160.4
Collège des Départements	4	1	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	61	72	1	72	
TOTAL	135	64	80	-	160.4	

Objet : Appel à manifestation d'intérêt « Ma Cour de demain » à destination des communes

Votants : 160.4
Pour : 156.4
Abstentions : 0
Contre : 4

Les cours d'écoles sont aujourd'hui majoritairement minéralisées et peu adaptées aux évolutions climatiques. Elles accentuent les fortes chaleurs, gèrent mal les eaux pluviales et offrent souvent des usages peu diversifiés, pouvant générer des inégalités d'occupation. Avec des projections à +4°C en 2100, quel sera le quotidien des élèves ? Il est temps de réaménager ces espaces pour améliorer le bien-être des élèves et de la biodiversité. Le tout en impliquant les élèves dans la démarche, car ils en sont les principaux usagers.

Le Parc a travaillé avec 3 structures partenaires pour construire un AMI intitulé « Ma cour de demain » : l'Agence technique départementale de la Dordogne (ATD24), l'Agence technique départementale de la Haute-Vienne (ATEC 87), et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Haute-Vienne (CAUE 87). Le CAUE 24 a également été contacté mais ne travaille pas sur l'aménagement des cours d'écoles publiques.

L'AMI proposé vise à accompagner 3 communes volontaires pour repenser leur cour d'école.

Les établissements concernés doivent être situés sur une commune adhérente au syndicat mixte Parc naturel régional Périgord-Limousin. Les établissements situés sur une ville-porte du Parc (Aixe-sur-Vienne, Brantôme-en-Périgord, Nexon, Thiviers, Saint-Junien et Saint-Yrieix-la-Perche) ne sont pas éligibles.

Calendrier envisagé :

- Octobre 2026 : lancement de l'AMI
- Fin octobre/début novembre 2026 : réunion de présentation de l'AMI et visite de cours réaménagés à destination des communes (objectif : faire connaître le sujet et la proposition d'accompagnement)
- 15 décembre 2026 : clôture de l'AMI
- Janvier 2027 : choix des lauréats
- Février 2027 : lancement de l'accompagnement

Principales étapes de l'accompagnement envisagé :

Phase 1 - Lancement du projet « Ma cour de demain » - Février 2027

- Conventionnement
- Réunion de lancement commune aux 3 écoles avec l'ensemble des partenaires
- Visite d'une cour déjà réaménagée
- Constitution d'un comité de suivi par école

Phase 2 : Plus-value Parc – Mars à Juin 2027

- Ateliers de concertation avec les élèves
- Recueil des besoins des enseignants, agents et familles
- Recommandations sur la biodiversité et sur l'inclusivité (via une prestation)

Phase 3 : Imaginer votre future cour (Agences techniques et CAUE87) – Mars à Octobre 2027

- Élaboration d'une ébauche de projet
- Première estimation du coût des travaux

Phase 4 : Préparer la phase travaux (Agences techniques et CAUE87) – Fin 2027-2028

- Accompagnement au recrutement d'un maître d'œuvre
- Appui technique pour préparer les études de conception

Perspectives pour la commune : réalisation des travaux à l'été 2028 ou 2029

L'AMI ne constitue pas un financement direct des travaux mais une aide en ingénierie pour aboutir à un projet concerté, qualitatif, et adapté au climat de demain pour le confort des usagers et de la biodiversité.

Pièces de l'AMI (en cours de rédaction) : flyer de présentation de l'AMI, dossier de présentation de l'AMI, fiche de candidature pour les communes, exemple de délibération, fiche de retours d'expériences de cours d'écoles déjà végétalisées.

Modalités de sélection

Les candidatures seront analysées selon les critères suivants :

- Complétude du dossier de candidature
- Motivation et engagement de la commune et de l'équipe éducative
- Membres proposés pour le comité de suivi
- Surface imperméable actuelle de la cour d'école
- Nombre d'élèves utilisant la cour
- Enveloppe budgétaire proposée pour la conception et la réalisation des travaux
- Réflexion plus globale de la commune, y compris sur les bâtiments de l'école
- Répartition des candidatures sur le territoire du Parc

Conditions de participation pour les communes

La commune candidate devra :

- Être propriétaire ou gestionnaire des locaux de l'établissement
- Identifier un élu et un agent référent pour le suivi du projet
- Remplir la fiche de candidature
- Fournir des photos de la cour actuelle (vue générale et points spécifiques) et vue aérienne (si disponible)
- Démontrer l'implication de l'établissement scolaire par un courrier ou une attestation de soutien de la direction de l'établissement et/ou de l'équipe éducative
- S'engager par délibération à :
 - Porter une volonté pour faire évoluer la cour en espace plus résilient, inclusif et favorable au bien-être, à la biodiversité et aux usages pédagogiques ;
 - Participer activement à l'accompagnement proposé par le Parc (élus et agents)
 - Impliquer les élèves et l'équipe éducative dans l'élaboration des plans et à leur faire un retour sur les propositions retenues ou non ;
 - Inscrire une enveloppe budgétaire suffisante (20 000 € minimum pour des prestations, ainsi que des moyens en régie à préciser par la commune) pour la conception et la réalisation de travaux de réaménagements de la cour sur la période 2028-2029 ;
 - Adhérer ou maintenir son adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE87) et à l'Agence Technique Départementale (ATEC87) pour les collectivités de Haute-Vienne, et l'Agence Technique Départementale (ATD24) pour les collectivités de Dordogne pour les années 2027 et 2028.

Organisation au sein du Parc :

Suivi technique :

Chef de projet : Adeline CHOZARD (mission éducation)

Autres membres de l'équipe projet : Jeanne LEROY (mission adaptation), Muriel LEHERICY (missions urbanisme et paysage), Sabrina MALÈVRE (mission biodiversité), Émilie HERVIEUX (mission patrimoine).

Suivi politique :

Afin d'assurer la transversalité sans sur-mobiliser les délégués Parc, il est proposé de constituer un comité de suivi dédié à l'AMI avec 6 élus volontaires :

- 2 élus de la commission Adaptations au changement climatique
- 2 élus de la commission Changement de pratiques et liens sociaux
- 2 élus de la commission Biodiversité et Paysage

Ces 6 élus feront partie du jury de sélection des lauréats et suivront l'avancée du projet dans sa globalité (ils ne peuvent donc pas faire partie de communes candidates à l'AMI).

En complément de ce comité de suivi, des temps d'information seront proposés pour l'ensemble des élus membres des 3 commissions concernées.

Financement du projet :

Ce projet a reçu un financement exceptionnel de la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 5 000 € comme détaillé dans le tableau ci-dessous, et validé par délibération du 9 juillet 2026 :

Postes de dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC	%
Journée de visite	500,00 €	DREAL Nouvelle Aquitaine	5 000,00 €	80
Matériel	500,00 €	Autofinancement	1 250,00 €	20
Prestations	5 250,00 €			
TOTAL	6 250,00 €	TOTAL	6 250,00 €	100

Le Comité syndical après en avoir délibéré à la majorité :

- Approuve la proposition d'AMI « Ma cour de demain » à destination des communes ;
- Valide la gouvernance proposée pour le suivi de ce projet au sein du Parc ;
- Autorise la Présidente à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Certifié exécutoire, publié le

07 OCT. 2026

La Présidente, Colette LANGLADE



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux (par voie postale au 9 rue Tastet - 33 000 Bordeaux ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécourse citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accompagnement des formalités de publicités requises.

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel à La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Colette LANGLADE en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 22 septembre 2026

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane BERNARD, Vincent L'HERMITTE, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Hervé BROUSSE, Anne THOMAS, Sylvie COHEN, Esther MARIS, Dominique VILLEVEYGOUX, Thibaut de SAINT-FLORENT, Andréa MEYER, Véronique LAMBERT, Emmanuel VIALE, Sylvie AUZEMERY, Anaïs ANDRIEUX, Françoise LEMOINE, Céline WATERLOT, Sophie DOMINGUES, Benoit MARTIAL, Diane de CASSON, Sylvain DELEU, Jean FAURE, Henri SEEGER, Marion GRUWÉ, Jean-Pierre RIGOUT, Philippe ROBERT, Éric LAFONTAINE, Christian ALLARY, Muriel GARAUD, Isabelle d'HERVÉ, Lucienne PAILLOT, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Jean-François PUYPELAT, Chouchane MONZON, Céline DUDOGNON, Brigitte RIVIERE, Céline LIQUET, Chantal CHABOT, Judith BOUWMEESTER, Pascal HAYS, Nathalie BAILLET, Marc PASSIÉ, Solange COTTA, Frédéric FAURIO, Margaux DUCHET, Marie-Thérèse SANSONNET, Anne REUTIN, Anne-Marie de MONTCALM, Louis BRUNET, Éric FAURE, Fabrice KINTING, Fabien HABRIAS, Bernard BAZINET, Bernard FAYE, Pascal MECHINEAU, Thierry JEAN, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU, Jean-Philippe FREMONT, Clothilde DUGARET

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Vincent FRANÇOIS, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Yannick MERLE, Patrick BERNARD, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Pierre HEBRARD, Justine DEGOS, Martine LAPELLEGERIE, Alexandre ROBY, Béatrice CONTAMINE, Christine LELAY, Éric COUSSY, Jean-Michel GELIN, Marylou DUVAL, Antoine GOUGEON, Nathalie SELIEZ, Jean-Yves DESVALOIS, Marie-Joëlle MARIAUD, Marius MANDIN, Evelyne TOUGOURIAN, Frédéric VANDEN-BIL, Fabienne AUDIBERT, Martine MOLLON, Lionel MANTOVAN, Anne-Cécile LEMOULLEC, Nathalie CRAMAREGEAS, Valérie PORTIER, Alice MARCHAUD, Jérôme POULAIN, Laurent ROUBINET, Claudine LATHIERE, Claire de VANDIERE, Coralise PAUGAM, Ghislaine BRACHET, Catherine HUA, Gabrielle LAVY, Jean-Pierre PATAUD, Gilles VERRIEZ, Marie MERLE-AUPY, Michel MARTINET, Joël FAYEMENDY, Michèle NOEL-REYROL, Catherine MULLER, Emmanuel STARCKY, Aurélie PEYRONNET, Léonie BILLY, François CRETE, Audrey BOUREAUD, Philippe LATOUILLE, Jacques BARRY, Jean-Christophe CARPE, Éric ROULAUD, Yannick CHAMINADE, Patrick MAZEAU, Pascal PRIVAT, Nadine BOULESTEIX, Bertrand VILLEVEYGOUX, Éric FORGENEUF, Francine BERNARD, Michelle CANTET-DESEMERY, Pierre MILLET-LACOMBE, Christelle THORE

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Colette LANGLADE

Collège départemental : François BOISSERIE à Emmanuel DEXET, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES à Lucien COINDEAU, Mélanie CELERIER à Solange COTTA

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Gaëtan MOULY à Emmanuel DEXET, Bernard JARRY à Henri SEEGER, Justine DEGOS à Hervé BROUSSE, Eric COUSSY à Céline WATERLOT, Anne-Cécile LEMOULLEC à Judith BOUWMEESTER, Claudine LATHIERE à Isabelle D'HERVE, Aurélie PEYRONNET à Brigitte RIVIERE, Eric ROULAUD à Anaïs ANDRIEUX, Patrick MAZEAU à Clothilde DUGARET, Nadine BOULESTEIX à Marie-Thérèse SANSONNET, Bertrand VILLEVEYGOUX à Pascal MECHINEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur D'une voix	Total voix Par collège	Total Des voix
Collège des Régions	8	2	4	15.3	61.2	160.4
Collège des Départements	4	1	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	61	72	1	72	
TOTAL	135	64	80	-	160.4	

Objet : Convention de partenariat CAUE87 - ATEC87 - ATD24 pour le projet « Ma cour de demain »

Votants : 160.4
Pour : 160.4
Abstentions : 0
Contre : 0

Inondations soudaines, canicules plus nombreuses, sécheresses qui durent, retrait-gonflement des argiles... La qualité de vie et le bien-être des habitants reposent en grande partie sur les choix d'élus locaux, aujourd'hui, pour rendre leur commune résiliente ou vulnérable dès demain.

Sur la base d'une méthode imaginée par le CAUE de Dordogne, le Parc et le CAUE de Haute-Vienne ont imaginé un format de balade urbaine à destination des élus pour donner à voir et à réfléchir sur l'adaptation des bourgs face aux évolutions climatiques. La balade est accompagnée d'un livret papier.

Les interventions du Parc et du CAUE 87 sont gratuites. Une adhésion au CAUE 87 est nécessaire.

Ce format a été organisé à Rochechouart en 2025. En 2026, cette balade aura lieu à Châlus le jeudi 5 novembre après-midi.

2 autres balades seront aussi proposées en Dordogne avec le CAUE 24 : le mardi 29 septembre à Thiviers (2 sessions matin et après-midi) et à Brantôme-en-Périgord le mardi 6 octobre (2 sessions matin et après-midi).

Pour officialiser la collaboration entre le Parc, le CAUE 87, la Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus, et la commune de Châlus, il est proposé d'établir une convention de partenariat entre les 4 structures pour la balade qui aura lieu à Châlus le jeudi 5 novembre 2026.

Un projet de convention est joint à la présente délibération. La participation du Parc est gratuite et n'engendre pas de dépenses, à part du temps agents.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la proposition d'AMI « Ma cour de demain » à destination des communes ;
- Valide la gouvernance proposée pour le suivi de ce projet au sein du Parc ;
- Autorise la Présidente à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Certifié exécutoire, publié le **07 OCT. 2026**

La Présidente, Colette LANGLADE



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux (par voie postale au 9 rue Tastet - 33 000 Bordeaux ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécoeurs citoyens » sur le site www.telerecoeurs.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accompagnement des formalités de publicités requises.

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel à La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Colette LANGLADE en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 22 septembre 2026

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane BERNARD, Vincent L'HERMITTE, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Hervé BROUSSE, Anne THOMAS, Sylvie COHEN, Esther MARIS, Dominique VILLEVEYGOUX, Thibaut de SAINT-FLORENT, Andréa MEYER, Véronique LAMBERT, Emmanuel VIALE, Sylvie AUZEMERY, Anaïs ANDRIEUX, Françoise LEMOINE, Céline WATERLOT, Sophie DOMINGUES, Benoit MARTIAL, Diane de CASSON, Sylvain DELEU, Jean FAURE, Henri SEEGER, Marion GRUWÉ, Jean-Pierre RIGOUT, Philippe ROBERT, Éric LAFONTAINE, Christian ALLARY, Muriel GARAUD, Isabelle d'HERVÉ, Lucienne PAILLOT, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Jean-François PUYPELAT, Chouchane MONZON, Céline DUDOGNON, Brigitte RIVIERE, Céline LIQUET, Chantal CHABOT, Judith BOUWMEESTER, Pascal HAYS, Nathalie BAILLET, Marc PASSIÉ, Solange COTTA, Frédéric FAURIO, Margaux DUCHET, Marie-Thérèse SANSONNET, Anne REUTIN, Anne-Marie de MONTCALM, Louis BRUNET, Éric FAURE, Fabrice KINTING, Fabien HABRIAS, Bernard BAZINET, Bernard FAYE, Pascal MECHINEAU, Thierry JEAN, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU, Jean-Philippe FREMONT, Clothilde DUGARET

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Vincent FRANÇOIS, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Yannick MERLE, Patrick BERNARD, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Pierre HEBRARD, Justine DEGOS, Martine LAPELLEGERIE, Alexandre ROBY, Béatrice CONTAMINE, Christine LELAY, Éric COUSSY, Jean-Michel GELIN, Marylou DUVAL, Antoine GOUGEON, Nathalie SELIEZ, Jean-Yves DESVALOIS, Marie-Joëlle MARIAUD, Marius MANDIN, Evelyne TOUGOURIAN, Frédéric VANDEN-BIL, Fabienne AUDIBERT, Martine MOLLON, Lionel MANTOVAN, Anne-Cécile LEMOULLEC, Nathalie CRAMAREGEAS, Valérie PORTIER, Alice MARCHAUD, Jérôme POULAIN, Laurent ROUBINET, Claudine LATHIERE, Claire de VANDIERE, Coralise PAUGAM, Ghislaine BRACHET, Catherine HUA, Gabrielle LAVY, Jean-Pierre PATAUD, Gilles VERRIEZ, Marie MERLE-AUPY, Michel MARTINET, Joël FAYEMENDY, Michèle NOEL-REYROL, Catherine MULLER, Emmanuel STARCKY, Aurélie PEYRONNET, Léonie BILLY, François CRETE, Audrey BOUREAUD, Philippe LATOUILLE, Jacques BARRY, Jean-Christophe CARPE, Éric ROULAUD, Yannick CHAMINADE, Patrick MAZEAU, Pascal PRIVAT, Nadine BOULESTEIX, Bertrand VILLEVEYGOUX, Éric FORGENEUF, Francine BERNARD, Michelle CANTET-DESEMERY, Pierre MILLET-LACOMBE, Christelle THORE

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Colette LANGLADE

Collège départemental : François BOISSERIE à Emmanuel DEXET, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES à Lucien COINDEAU, Mélanie CELERIER à Solange COTTA

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Gaëtan MOULY à Emmanuel DEXET, Bernard JARRY à Henri SEEGER, Justine DEGOS à Hervé BROUSSE, Eric COUSSY à Céline WATERLOT, Anne-Cécile LEMOULLEC à Judith BOUWMEESTER, Claudine LATHIERE à Isabelle D'HERVE, Aurélie PEYRONNET à Brigitte RIVIERE, Eric ROULAUD à Anaïs ANDRIEUX, Patrick MAZEAU à Clothilde DUGARET, Nadine BOULESTEIX à Marie-Thérèse SANSONNET, Bertrand VILLEVEYGOUX à Pascal MECHINEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur D'une voix	Total voix Par collège	Total Des voix
Collège des Régions	8	2	4	15.3	61.2	160.4
Collège des Départements	4	1	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	61	72	1	72	
TOTAL	135	64	80	-	160.4	

Objet : Appel à manifestation d'intérêt projet TACCOS

Votants : 160.4
Pour : 160.4
Abstentions : 0
Contre : 0

Le Parc a réalisé un diagnostic de vulnérabilité en 2025. Ce travail collectif a permis d'identifier les principaux risques, les fragilités structurelles, mais aussi les atouts et leviers de résilience du territoire. Il ouvre désormais la voie à une nouvelle étape : la construction d'une stratégie d'adaptation territoriale, en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Cette stratégie nécessitera un accompagnement par un bureau d'étude.

En parallèle de l'élaboration d'une stratégie nécessaire pour une approche globale et à long terme, le Parc souhaite accompagner le lancement de projets dits « TACCOS – Territoires Adaptés au Changement Climatique, Optimistes et Solidaires », concrets à court terme sur le territoire.

Méthodologie proposée :

Le Parc a imaginé 9 pistes de projet, détaillées ci-dessous, pour favoriser le passage à l'action des Communautés de Communes. Une 10^{ème} piste « libre » est proposée, dans le cas où une Communauté de Communes aurait déjà un projet en tête, qui ne correspond pas aux pistes de travail imaginées.

Chaque Communauté de Communes sera invitée à choisir une piste de projet. L'objectif étant d'expérimenter une diversité de solutions, il est souhaité que chaque Communauté de Communes choisisse une piste de projet distincte.

Le Parc proposera un accompagnement avant tout en ingénierie technique, ainsi que pour la recherche de financements pour mettre en place une variété de solutions d'adaptation sur le territoire. Cet accompagnement sera gratuit.

10 pistes de projets TACCOS :

- Piste 1/ Un territoire préparé à la gestion de crise
- Piste 2/ Réseau de fraîcheur territorial et accès pour tous
- Piste 3/ Parcours touristique et culturel « 2050 »
- Piste 4/ Élevage résilient
- Piste 5/ Bourg et équipements publics adaptés à 2050
- Piste 6/ Rénovation globale d'un bâtiment public
- Piste 7/ Concilier les obligations légales de débroussaillage et la préservation de la biodiversité
- Piste 8/ Zone de résilience pour réduire les risques de coupures électriques
- Piste 9/ Connaître et améliorer les dessertes forestières et équipements DFCI pour l'adaptation des territoires au risque incendie
- Piste 10/ Libre ! *(pour des communautés de communes qui ont déjà un projet en tête)*

Le détail de ces pistes de projets est annexé à la présente délibération. Il est précisé que ce sont des pistes de projets, elles ne pas figées, et pourront évoluer selon les désirs des Communautés de Communes.

Il y a volontairement plus de pistes de projets que de Communautés de Communes afin d'éviter au maximum de frustration dans la répartition des projets par territoire.

Objectifs à court terme :

- Lancer des actions concrètes, visibles et fédératrices en parallèle du travail de stratégie
- Consolider le lien entre le Parc et les Communautés de communes ;
- Impliquer une diversité de partenaires pour consolider la dynamique collective et le rayonnement de la démarche Adaptation ;
- Avoir des projets pour lesquels il y a un risque connu de maladaptation ;

- Avoir au moins un projet qui cible les populations vulnérables et assurer que les projets touchent une diversité de publics ;
- Avoir des projets transversaux pour mettre en avant l'approche « systémique » ;
- Mettre en avant la plus-value Parc.

Objectifs à moyen terme :

- Créer un réservoir de solutions diversifiées pour faciliter le partage d'expériences au sein du territoire, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et de la fédération des Parcs ;
- Consolider le rôle de chef de file du Parc sur l'adaptation.

Rôle du Parc :

- Crée des pistes de projets pour inspirer les EPCI ;
- Elabore une méthode d'accompagnement et pilote l'AMI ;
- Accompagne les projets via une aide en ingénierie, ainsi qu'une aide pour chercher des financements ;
- Fait du lien entre les porteurs de projets ;
- Valorise les projets.

Calendrier envisagé 2026-2028

- Lancement de l'AMI projets TACCOS en octobre 2026 et communication auprès des Communautés de communes du territoire ;
- Réunion d'information et d'échanges à destination de l'ensemble des communautés de communes pour une première répartition des pistes de projets en novembre 2026 ;
- Clôture de l'AMI fin décembre 2026 ;
- Jury de sélection des projets en janvier 2027 ;
- Convention avec chaque Communauté de Communes en janvier/février 2027 ;
- Accompagnement du Parc de février 2027 à juin 2028 (1,5 an) ;
- Bilan de l'accompagnement pendant l'été 2028 ;
- Valorisation de l'expérimentation lors des journées adaptation de l'automne 2028.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la proposition d'AMI « Projets TACCOS » auprès des Communautés de Communes du territoire du Parc ;
- Autorise la Présidente à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Certifié exécutoire, publié le

07 OCT. 2026

La Présidente, Colette LANGLADE



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux (par voie postale au 9 rue Tastet – 33 000 Bordeaux ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accompagnement des formalités de publicités requises.

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel à La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Colette LANGLADE en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 22 septembre 2026

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane BERNARD, Vincent L'HERMITTE, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Hervé BROUSSE, Anne THOMAS, Sylvie COHEN, Esther MARIS, Dominique VILLEVEYGOUX, Thibaut de SAINT-FLORENT, Andréa MEYER, Véronique LAMBERT, Emmanuel VIALE, Sylvie AUZEMERY, Anaïs ANDRIEUX, Françoise LEMOINE, Céline WATERLOT, Sophie DOMINGUES, Benoît MARTIAL, Diane de CASSON, Sylvain DELEU, Jean FAURE, Henri SEEGER, Marion GRUWÉ, Jean-Pierre RIGOUT, Philippe ROBERT, Éric LAFONTAINE, Christian ALLARY, Muriel GARAUD, Isabelle d'HERVÉ, Lucienne PAILLOT, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Jean-François PUYPELAT, Chouchane MONZON, Céline DUDOGNON, Brigitte RIVIERE, Céline LIQUET, Chantal CHABOT, Judith BOUWMEESTER, Pascal HAYS, Nathalie BAILLET, Marc PASSIÉ, Solange COTTA, Frédéric FAURIO, Margaux DUCHET, Marie-Thérèse SANSONNET, Anne REUTIN, Anne-Marie de MONTCALM, Louis BRUNET, Éric FAURE, Fabrice KINTING, Fabien HABRIAS, Bernard BAZINET, Bernard FAYE, Pascal MECHINEAU, Thierry JEAN, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU, Jean-Philippe FREMONT, Clothilde DUGARET

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Vincent FRANÇOIS, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Yannick MERLE, Patrick BERNARD, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Pierre HEBRARD, Justine DEGOS, Martine LAPELLEGERIE, Alexandre ROBY, Béatrice CONTAMINE, Christine LELAY, Éric COUSSY, Jean-Michel GELIN, Marylou DUVAL, Antoine GOUGEON, Nathalie SELIEZ, Jean-Yves DESVALOIS, Marie-Joëlle MARIAUD, Marius MANDIN, Evelyne TOUGOURIAN, Frédéric VANDEN-BIL, Fabienne AUDIBERT, Martine MOLLON, Lionel MANTOVAN, Anne-Cécile LEMOULLEC, Nathalie CRAMAREGEAS, Valérie PORTIER, Alice MARCHAUD, Jérôme POULAIN, Laurent ROUBINET, Claudine LATHIERE, Claire de VANDIERE, Coralise PAUGAM, Ghislaine BRACHET, Catherine HUA, Gabrielle LAVY, Jean-Pierre PATAUD, Gilles VERRIEZ, Marie MERLE-AUPY, Michel MARTINET, Joël FAYEMENDY, Michèle NOEL-REYROL, Catherine MULLER, Emmanuel STARCKY, Aurélie PEYRONNET, Léonie BILLY, François CRETE, Audrey BOUREAUD, Philippe LATOUILLE, Jacques BARRY, Jean-Christophe CARPE, Éric ROULAUD, Yannick CHAMINADE, Patrick MAZEAU, Pascal PRIVAT, Nadine BOULESTEIX, Bertrand VILLEVEYGOUX, Éric FORGENEUF, Francine BERNARD, Michelle CANTET-DESEMERY, Pierre MILLET-LACOMBE, Christelle THORE

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Colette LANGLADE

Collège départemental : François BOISSERIE à Emmanuel DEXET, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES à Lucien COINDEAU, Mélanie CELERIER à Solange COTTA

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Gaëtan MOULY à Emmanuel DEXET, Bernard JARRY à Henri SEEGER, Justine DEGOS à Hervé BROUSSE, Eric COUSSY à Céline WATERLOT, Anne-Cécile LEMOULLEC à Judith BOUWMEESTER, Claudine LATHIERE à Isabelle D'HERVE, Aurélie PEYRONNET à Brigitte RIVIERE, Eric ROULAUD à Anaïs ANDRIEUX, Patrick MAZEAU à Clothilde DUGARET, Nadine BOULESTEIX à Marie-Thérèse SANSONNET, Bertrand VILLEVEYGOUX à Pascal MECHINEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur D'une voix	Total voix Par collège	Total Des voix
Collège des Régions	8	2	4	15.3	61.2	160.4
Collège des Départements	4	1	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	61	72	1	72	
TOTAL	135	64	80	-	160.4	

Objet : Convention avec le CAUE 87, la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus et la commune de Châlus pour une balade urbaine autour de l'adaptation au changement climatique

Inondations soudaines, canicules plus nombreuses, sécheresses qui durent, retrait-gonflement des argiles... La qualité de vie et le bien-être des habitants reposent en grande partie sur les choix d'élus locaux, aujourd'hui, pour rendre leur commune résiliente ou vulnérable dès demain.

Sur la base d'une méthode imaginée par le CAUE de Dordogne, le Parc et le CAUE de Haute-Vienne ont imaginé un format de balade urbaine à destination des élus pour donner à voir et à réfléchir sur l'adaptation des bourgs face aux évolutions climatiques. La balade est accompagnée d'un livret papier.

Les interventions du Parc et du CAUE 87 sont gratuites. Une adhésion au CAUE 87 est nécessaire.

Ce format a été organisé à Rochechouart en 2025. En 2026, cette balade aura lieu à Châlus le jeudi 5 novembre après-midi.

2 autres balades seront aussi proposées en Dordogne avec le CAUE 24 : le mardi 29 septembre à Thiviers (2 sessions matin et après-midi) et à Brantôme-en-Périgord le mardi 6 octobre (2 sessions matin et après-midi).

Pour officialiser la collaboration entre le Parc, le CAUE 87, la Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus, et la commune de Châlus, il est proposé d'établir une convention de partenariat entre les 4 structures pour la balade qui aura lieu à Châlus le jeudi 5 novembre 2026.

Un projet de convention est joint à la présente délibération. La participation du Parc est gratuite et n'engendre pas de dépenses, à part du temps agents.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le conventionnement entre le Parc, le CAUE 87, la Communauté de Communes Pays de Nexon Monts de Châlus, et la commune de Châlus pour l'organisation d'une balade urbaine autour de l'adaptation au changement climatique ;
- Autorise la Présidente à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

07 OCT. 2026

Certifié exécutoire, publié le

La Présidente, Colette LANGLADE



Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel à La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Colette LANGLADE en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 22 septembre 2026

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane BERNARD, Vincent L'HERMITTE, Emmanuel DEXET, René MALLEFONT, Hervé BROUSSE, Anne THOMAS, Sylvie COHEN, Esther MARIS, Dominique VILLEVEYGOUX, Thibaut de SAINT-FLORENT, Andréa MEYER, Véronique LAMBERT, Emmanuel VIALE, Sylvie AUZEMERY, Anaïs ANDRIEUX, Françoise LEMOINE, Céline WATERLOT, Sophie DOMINGUES, Benoit MARTIAL, Diane de CASSON, Sylvain DELEU, Jean FAURE, Henri SEEGER, Marion GRUWÉ, Jean-Pierre RIGOUT, Philippe ROBERT, Éric LAFONTAINE, Christian ALLARY, Muriel GARAUD, Isabelle d'HERVÉ, Lucienne PAILLOT, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Jean-François PUYPELAT, Chouchane MONZON, Céline DUDOGNON, Brigitte RIVIERE, Céline LIQUET, Chantal CHABOT, Judith BOUWMEESTER, Pascal HAYS, Nathalie BAILLET, Marc PASSIÉ, Solange COTTA, Frédéric FAURIO, Margaux DUCHET, Marie-Thérèse SANSONNET, Anne REUTIN, Anne-Marie de MONTCALM, Louis BRUNET, Éric FAURE, Fabrice KINTING, Fabien HABRIAS, Bernard BAZINET, Bernard FAYE, Pascal MECHINEAU, Thierry JEAN, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU, Jean-Philippe FREMONT, Clothilde DUGARET

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Vincent FRANÇOIS, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Yannick MERLE, Patrick BERNARD, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Pierre HEBRARD, Justine DEGOS, Martine LAPELLEGERIE, Alexandre ROBY, Béatrice CONTAMINE, Christine LELAY, Éric COUSSY, Jean-Michel GELIN, Marylou DUVAL, Antoine GOUGEON, Nathalie SELIEZ, Jean-Yves DESVALOIS, Marie-Joëlle MARIAUD, Marius MANDIN, Evelyne TOUGOURIAN, Frédéric VANDEN-BIL, Fabienne AUDIBERT, Martine MOLLON, Lionel MANTOVAN, Anne-Cécile LEMOULLEC, Nathalie CRAMAREGEAS, Valérie PORTIER, Alice MARCHAUD, Jérôme POULAIN, Laurent ROUBINET, Claudine LATHIERE, Claire de VANDIERE, Coralise PAUGAM, Ghislaine BRACHET, Catherine HUA, Gabrielle LAVY, Jean-Pierre PATAUD, Gilles VERRIEZ, Marie MERLE-AUPY, Michel MARTINET, Joël FAYEMENDY, Michèle NOEL-REYROL, Catherine MULLER, Emmanuel STARCKY, Aurélie PEYRONNET, Léonie BILLY, François CRETE, Audrey BOUREAUD, Philippe LATOUILLE, Jacques BARRY, Jean-Christophe CARPE, Éric ROULAUD, Yannick CHAMINADE, Patrick MAZEAU, Pascal PRIVAT, Nadine BOULESTEIX, Bertrand VILLEVEYGOUX, Éric FORGENEUF, Francine BERNARD, Michelle CANTET-DESEMERY, Pierre MILLET-LACOMBE, Christelle THORE

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine BERNARDEAU - LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Colette LANGLADE

Collège départemental : François BOISSERIE à Emmanuel DEXET, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES à Lucien COINDEAU, Mélanie CELERIER à Solange COTTA

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Gaëtan MOULY à Emmanuel DEXET, Bernard JARRY à Henri SEEGER, Justine DEGOS à Hervé BROUSSE, Eric COUSSY à Céline WATERLOT, Anne-Cécile LEMOULLEC à Judith BOUWMEESTER, Claudine LATHIERE à Isabelle D'HERVE, Aurélie PEYRONNET à Brigitte RIVIERE, Eric ROULAUD à Anaïs ANDRIEUX, Patrick MAZEAU à Clothilde DUGARET, Nadine BOULESTEIX à Marie-Thérèse SANSONNET, Bertrand VILLEVEYGOUX à Pascal MECHINEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur D'une voix	Total voix Par collège	Total Des voix
Collège des Régions	8	2	4	15.3	61.2	160.4
Collège des Départements	4	1	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	61	72	1	72	
TOTAL	135	64	80	-	160.4	

Objet : Recours à un contrat d'apprentissage sur des missions de connaissance de la biodiversité

Votants : 160.4
Pour : 160.4
Abstentions : 0
Contre : 0

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 424-1 relatif à l'apprentissage ;

VU le Code du travail, notamment ses dispositions relatives au contrat d'apprentissage ;

VU la saisine du Comité social territorial du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Dordogne en date du 20 août 2026 ;

VU l'avis favorable du Comité social territorial rendu lors de sa séance du 11 septembre 2026 ;

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin conduit de nombreuses actions nécessitant une connaissance fine et actualisée du patrimoine naturel de son territoire. Le développement des inventaires naturalistes, la consolidation des données disponibles et leur mobilisation dans les projets portés ou accompagnés par le Syndicat constituent notamment des besoins croissants.

Ces besoins concernent en particulier le déploiement d'outils d'inventaires naturalistes sur les secteurs à forts enjeux de biodiversité du territoire ainsi que l'acquisition et l'actualisation de connaissances sur les sites Natura 2000 et un apport d'expertise dans le cadre des Atlas de biodiversité communales.

Dans ce contexte, le renforcement des compétences en entomologie présente un intérêt particulier. Cette compétence reste aujourd'hui peu représentée au sein de l'équipe, alors que plusieurs projets sont à l'étude sur les lépidoptères et que le Syndicat mixte doit également assurer la continuité et la valorisation des connaissances acquises dans le cadre de projets consacrés notamment aux odonates et aux pollinisateurs.

Afin de répondre à ces besoins, il est proposé de recourir, à compter de la rentrée scolaire 2026/2027, à un contrat d'apprentissage au sein du Pôle transition écologique et énergétique, pour la préparation d'une Licence professionnelle (Bac +3) « Entomologie appliquée, innovante et durable ».

L'apprenti, Clément PERRUCHOT, interviendra en appui aux chargés de mission du Syndicat mixte sur les missions d'acquisition, de structuration et de valorisation des connaissances naturalistes. Son accueil permettra parallèlement au Syndicat mixte de contribuer à la formation et à la professionnalisation d'un jeune en cours de qualification.

Le contrat envisagé couvrirait une période d'environ 11 mois.

Éléments prévisionnels de coût

Compte tenu de l'âge de l'apprenti, 22 ans, et de la préparation d'une licence professionnelle, sa rémunération minimale correspond au taux applicable à la deuxième année d'exécution d'un contrat d'apprentissage, soit 61 % du SMIC.

Sur la base du montant du SMIC en vigueur à la date de la présente délibération, la rémunération brute mensuelle est estimée à 1 138,88 €, soit 12 527,68 € pour onze mois.

Cette estimation est donnée à titre prévisionnel. Elle est susceptible d'évoluer en fonction notamment des éventuelles revalorisations du SMIC intervenant pendant la durée du contrat et de toute évolution des dispositions réglementaires applicables.

Le coût pédagogique de la formation communiqué à ce jour par le CFA de l'Université d'Orléans s'élève à 7 900 €, sous réserve de sa confirmation dans la convention de formation.

Le coût prévisionnel peut ainsi être présenté comme suit :

Nature de la dépense	Estimation	Observation
Frais pédagogiques de formation	7 900,00 €	Montant prévisionnel à confirmer par la convention avec le CFA
Rémunération brute	12 600,00 €	Estimation sur 11 mois, sur la base de 61 % du SMIC actuellement applicable
Cotisations et contributions restant à la charge de l'employeur	4 600,00 €	Selon les règles applicables au contrat, le coût réellement supporté par le Parc au titre des cotisations pourrait être très nettement inférieur, puisque l'essentiel des cotisations patronales est exonéré.
Frais déplacement et de mission	2 000,00 €	Dans les conditions applicables aux agents du Syndicat
Coût prévisionnel connu à ce jour	27 100,00 €	Hors charges résiduelles, déplacements et éventuelle évolution du SMIC

Une demande de subvention européenne couvrant 100% des dépenses a été envoyée à la Direction de l'Environnement. Elle est en cours d'instruction. Elle comprend :

- la rémunération de l'apprenti ;
- les cotisations et contributions employeur ;
- les frais de déplacement et de mission ;
- les frais pédagogiques.

Les dépenses relatives à la rémunération, aux cotisations et aux frais de mission sont éligibles au FEDER, il existe un doute sur l'éligibilité des frais pédagogiques.

Le plan de financement présenté ci-dessous revêt donc un caractère prévisionnel et la conclusion effective du contrat demeure conditionnée à la consolidation de ce financement.

Financement prévisionnel	Montant	Part
FEDER Nouvelle-Aquitaine	19 200,00 €	70,85%
Autofinancement Parc	7 900,00 €	29,15%
TOTAL	27 100,00 €	100,00 %

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le principe du recours à un contrat d'apprentissage au sein du Pôle transition écologique et énergétique, à compter de la rentrée universitaire 2026-2027, pour la préparation d'une Licence professionnelle «Entomologie appliquée, innovante et durable», pour une durée prévisionnelle de onze mois ;
- Prend acte du coût prévisionnel du contrat, estimé à 27 000 €, comprenant les frais pédagogiques, la rémunération, les cotisations et contributions employeur ainsi que les frais de déplacement et de mission ;
- Prend acte du plan de financement prévisionnel, reposant sur une sollicitation du FEDER à hauteur de 19 100 € pour la rémunération, les cotisations et contributions employeur ainsi que les frais de déplacement et de mission, et sur un autofinancement du Syndicat mixte estimé à 7 900 €, correspondant aux frais pédagogiques ;
- Autorise la poursuite des démarches engagées auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine en vue de la mobilisation du financement FEDER, la feuille de pré-engagement étant actuellement en cours d'instruction ;
- Conditionne la conclusion et la signature du contrat d'apprentissage à la consolidation préalable de ce financement, permettant de confirmer le niveau de participation du FEDER et le reste à charge prévisionnel pour le Syndicat mixte ;
- Autorise la Présidente ou son représentant à signer le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions et documents nécessaires à sa mise en œuvre dès lors que cette condition est satisfaite et que les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Syndicat mixte ;
- Prévoit qu'en cas d'absence ou d'insuffisance du financement FEDER remettant substantiellement en cause le plan de financement prévisionnel, le dossier sera à nouveau soumis au Bureau exécutif avant tout engagement du Syndicat mixte ;
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget du Syndicat mixte.

Certifié exécutoire, publié le

07 OCT. 2026

La Présidente, Colette LANGLADE

